

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 30, 2022

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met with videoconference this day at 2:01 p.m. [ET] to study Bill S-7, An Act to amend the Customs Act and the Preclearance Act, 2016.

Senator Tony Dean (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. I'm Tony Dean, the chair of the committee, representing Ontario, and I am joined today by my fellow committee members: Senator Jean-Guy Dagenais, Quebec, deputy chair; Senator Margaret Dawn Anderson, representing the Northwest Territories; Senator Peter Boehm, representing Ontario; Senator Pierre Dalphond, representing Quebec; Senator Donna Dasko, representing Ontario; Senator Marty Deacon, representing Ontario; Senator Mobina Jaffer, representing British Columbia; Senator David Richards of New Brunswick; Senator Larry Smith, Quebec; Senator David Wells of Newfoundland and Labrador; and Senator Hassan Yussuff, Ontario. Also joining us today are Senator Gwen Boniface, Ontario, the bill's sponsor, and Senator Paula Simons representing Alberta.

Today, colleagues, we are beginning our examination of Bill S-7, An Act to amend the Customs Act and the Preclearance Act, 2016. This bill would amend the Customs Act and Preclearance Act of 2016 to set standards for the examination of documents on personal digital devices. It responds to the 2020 Court of Appeal of Alberta decision *R. v. Canfield* and *R. v. Townsend*, in which the court ruled that the section of the Customs Act that Canada Border Services Agency, or CBSA, officers rely on to search digital devices at the border is unconstitutional. The decision noted it was up to Parliament to establish a threshold requirement for CBSA officers to examine digital devices.

Colleagues, if over the course of these deliberations members wish to propose amendments to the bill, they are encouraged to consult the office of the Senate law clerk to ensure any amendments are drafted in the proper format and in both official languages.

Thank you to our witnesses for joining us today. We begin by inviting Mr. Mendicino to provide his opening remarks, to be followed by questions from our members. Minister, you may begin when you're ready.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 30 mai 2022

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 1 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur le précontrôle (2016).

Le sénateur Tony Dean (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à la réunion d'aujourd'hui du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je suis Tony Dean, président du comité et représentant de l'Ontario. Je suis accompagné aujourd'hui par les autres membres du comité : le sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec, qui est vice-président du comité; la sénatrice Margaret Dawn Anderson, représentant les Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Peter Boehm, représentant l'Ontario; le sénateur Pierre Dalphond, représentant le Québec; la sénatrice Donna Dasko, représentant l'Ontario; la sénatrice Marty Deacon, représentant l'Ontario; la sénatrice Mobina Jaffer, représentant la Colombie-Britannique; le sénateur David Richards, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Larry Smith, du Québec; le sénateur David Wells de Terre-Neuve-et-Labrador; et le sénateur Hassan Yussuff, de l'Ontario. Nous aurons aussi avec nous aujourd'hui la sénatrice Gwen Boniface, de l'Ontario, qui est la marraine du projet de loi, et la sénatrice Paula Simons, représentant l'Alberta.

Chers collègues, nous commençons aujourd'hui notre étude sur le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur le précontrôle (2016). Ce projet de loi modifie la Loi sur les douanes et la Loi sur le précontrôle de 2016 afin d'établir des normes pour l'examen des documents conservés dans un appareil numérique personnel, pour faire suite à la décision rendue en 2020 par la Cour d'appel de l'Alberta dans les affaires *R. c. Canfield* et *R. c. Townsend*, où la cour a conclu que l'article sur lequel les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, s'appuient pour fouiller les appareils numériques aux frontières est inconstitutionnel. Dans la décision, il est souligné qu'il revient au Parlement d'établir un seuil pour la fouille des appareils numériques par les agents de l'ASFC.

Chers collègues, si vous souhaitez proposer des modifications au projet de loi pendant les délibérations, je vous encourage à consulter le bureau du légiste du Sénat pour vous assurer que toutes les modifications sont rédigées de la bonne façon et dans les deux langues officielles.

Merci aux témoins d'être avec nous aujourd'hui. Tout d'abord, j'inviterais M. Mendicino à nous présenter sa déclaration préliminaire, puis nous passerons aux questions des membres du comité. Monsieur le ministre, vous pouvez commencer dès que vous êtes prêt.

Hon. Marco E. L. Mendicino, P.C., M.P. Minister of Public Safety, Public Safety Canada: Thank you, Mr. Chair. Good afternoon, honourable senators. I am here today to discuss Bill S-7, An Act to amend the Customs Act and the Preclearance Act, 2016.

I am accompanied by two officials from the Canada Border Services Agency (CBSA). We have Mr. Millar to my right and Ms. Aceti to my left.

Bill S-7 proposes to create a legal framework governing the examination of personal digital devices, such as smartphones, laptops and tablets, at the border in a manner that is consistent with the Charter.

As you know, the Court of Appeal of Alberta ruled in 2020 that the examination of personal digital devices under paragraph 99(1)(a) of the Customs Act was deemed unconstitutional as it imposed no limits on the search of said devices. This has been subsequently echoed in an April 2022 ruling by the Ontario Superior Court. Until these rulings, the courts had consistently upheld the CBSA's no-threshold search authorities in this particular regard.

In response to these rulings, Bill S-7 proposes three central legislative changes. The first is the establishment of a new examination threshold for personal digital devices in the words of "reasonable general concern," which will offer travellers privacy protection and account for the border context, which I'll expand on. This is a unique threshold for a unique situation.

Secondly, it creates express-purpose limitations to ensure personal digital devices are examined only for border regulatory purposes.

Lastly, it authorizes the creation of regulations and ministerial directions to establish specific limitations to guide the conduct of personal digital device examinations at the border.

The new threshold of "reasonable general concern" is meant to be higher than a mere suspicion or hunch but less restrictive than "reasonable grounds to suspect." Given this is a new legal threshold, I would like to provide further detail about its intent.

Let me break it down for you.

First, the term "reasonable" means that the noted factual indications of non-compliance need to be objective and verifiable. A novel threshold does not give officers *carte blanche* to examine personal digital devices. The decision to examine

L'honorable Marco E. L. Mendicino, c.p., député, ministre de la Sécurité publique, Sécurité publique Canada : Merci, monsieur le président. Je souhaite bonjour aux honorables sénateurs et sénatrices. Je suis ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur le précontrôle de 2016.

Je suis accompagné de deux représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). M. Millar est à ma droite et Mme Aceti, à ma gauche.

Le projet de loi S-7 propose de créer un cadre juridique régissant l'examen des appareils numériques personnels, tels que les téléphones intelligents, les ordinateurs portables et les tablettes à la frontière, qui soit conforme à la Charte.

Comme vous le savez, la Cour d'appel de l'Alberta a statué en 2020 que l'examen des appareils numériques personnels en vertu de l'alinéa 99(1)a de la Loi sur les douanes était inconstitutionnel, car il n'imposait aucune limite à l'examen de ces appareils. Cette décision a été reprise par la suite dans un jugement rendu en avril 2022 par la Cour supérieure de l'Ontario. Jusqu'à ces décisions, les tribunaux avaient toujours confirmé les pouvoirs d'examen sans seuil de l'ASFC à cet égard.

En réponse à ces décisions, le projet de loi S-7 propose trois principaux changements législatifs. Le premier est l'établissement d'un nouveau seuil d'examen pour les appareils numériques personnels, celui des « préoccupations générales raisonnables », qui offre une protection de la vie privée des voyageurs et tient compte du contexte frontalier, dont je parlerai plus en détail plus tard. Il s'agit d'un terme unique pour un seuil unique.

Deuxièmement, il crée des limitations à des objectifs précis afin de garantir que les appareils numériques personnels ne sont examinés qu'à des fins réglementaires liées aux frontières.

Enfin, il autorise la création de règlements et d'instructions ministérielles visant à établir des limites spécifiques pour guider la conduite des examens sur les appareils numériques personnels.

Le nouveau seuil des « préoccupations générales raisonnables » est censé être plus élevé qu'un simple soupçon ou une intuition, mais moins restrictif que celui des « motifs raisonnables de soupçonner ». Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau seuil juridique, j'aimerais fournir plus de détails sur son intention.

Permettez-moi de détailler chacun de ces éléments.

Premièrement, « raisonnable » signifie que les indicateurs factuels de non-conformité relevés doivent être objectifs et vérifiables. Un nouveau seuil ne donne pas carte blanche aux agents pour examiner des appareils numériques personnels. La

will still require indicators that are factually grounded and subject to meaningful review.

Second, the term “general” intends to distinguish it from higher thresholds that may require officers to identify specific contraventions before beginning the exam.

[Translation]

Within the border context, officers have limited pre-arrival information and are restricted to a short interaction with the traveller and their goods. While indicators may exist that could point to non-compliance with border legislation, it can be difficult to identify a specific contravention.

[English]

Lastly, the intent behind using “concern” rather than “suspicion” is to differentiate the proposed threshold from “reasonable suspicion” and judicial commentary around “generalized suspicion.” This is designed to be a new threshold that is more flexible than “reasonable suspicion.” At the same time, it does not authorize officers to examine devices without individualized concerns as the courts have suggested a “generalized suspicion” threshold might. “Reasonable general concern” requires that the concern be individualized and is attributable to a specific person or their device.

[Translation]

I will remind you that in *Canfield*, the court purposefully did not recommend that a specific threshold for personal digital device examinations. Rather it invited the government to consider whether something less than reasonable grounds to suspect may be appropriate given the unique nature of the border. And that is exactly what we have done here.

[English]

While an established threshold such as “reasonable grounds to suspect” was considered, I believe it is too restrictive for the examination of personal digital devices at the border for regulatory purposes, given the varied contraventions that may be found, such as, to give you a few concrete examples, a failure to report, child pornography, hate propaganda or evidence of drug importation.

In addition, “reasonable grounds to suspect” is used at the border for strip searches, which have been identified in jurisprudence as being more intrusive — more invasive — than the examination of personal digital devices.

décision d’examen nécessitera toujours des indicateurs fondés sur des faits et soumis à une vérification sérieuse.

Deuxièmement, « générale » vise à faire une distinction avec les seuils plus élevés qui peuvent exiger que les agents déterminent une contravention spécifique avant de commencer l’examen.

[Français]

Dans le contexte de la frontière, les agents disposent d’informations limitées avant l’arrivée et sont restreints à une brève interaction avec le voyageur et ses marchandises. Bien qu’il existe des indicateurs qui pourraient indiquer un non-respect de la législation frontalière, il peut être difficile de déterminer une contravention particulière.

[Traduction]

Enfin, l’intention derrière l’utilisation de la « préoccupation » plutôt que du « soupçon » est de différencier le seuil proposé du « soupçon raisonnable » et des commentaires judiciaires sur le « soupçon généralisé ». Il s’agit d’un nouveau seuil plus flexible que celui du « soupçon raisonnable ». En même temps, il n’autorise pas les agents à examiner les appareils sans préoccupations individuelles comme les tribunaux ont suggéré qu’un seuil du « soupçon généralisé » pourrait le faire. Une « préoccupation générale raisonnable » exige que la préoccupation soit individualisée et qu’elle soit attribuable à une personne spécifique ou à son appareil.

[Français]

Je vous rappellerai que dans l’affaire *Canfield*, la cour n’a volontairement pas recommandé de seuil spécifique pour l’examen des appareils numériques personnels. Elle a plutôt invité le gouvernement à déterminer si un seuil inférieur aux motifs raisonnables de soupçonner pourrait être approprié étant donné la nature unique de la frontière. C’est exactement ce que nous avons fait ici.

[Traduction]

Bien qu’un seuil établi tel que les « motifs raisonnables de soupçonner » ait été envisagé, je pense qu’il est trop restrictif pour l’examen des appareils numériques personnels à des fins réglementaires à la frontière, étant donné les diverses contraventions qui peuvent être trouvées, comme, pour ne citer que quelques exemples concrets, le défaut de déclaration, la pornographie juvénile, la propagande haineuse ou les preuves d’importation de drogues.

En outre, les « motifs raisonnables de soupçonner » sont utilisés à la frontière pour les fouilles à nu, qui ont été reconnues par la jurisprudence comme étant plus intrusives — et plus invasives — que l’examen des appareils numériques personnels.

I would like to underscore that we now have statistics to prove how challenging it is to meet the higher threshold in this context. We have already begun to see a sharp decline in the number of personal digital device examinations that we carry out in Alberta and Ontario since the courts' rulings came into force.

Unfortunately, prohibited materials are imported every single day. National implementation of a higher threshold would compromise border integrity and drastically reduce the agency's ability to intercept illegal contraband. Since April 29, officers have had to rely on Customs Act 99(1)(e), which requires "reasonable grounds to suspect" to initiate an exam. Prolonging the requirement to use this higher threshold will unquestionably compromise public safety and border integrity related to the decrease in the interception of prohibited materials on PDDs.

Proposed amendments to the Preclearance Act, 2016 will continue to align examination authorities between United States pre-clearance officers and CBSA officers and ensure that they are consistent with the Charter.

I would also note that these new Customs Act requirements permit only designated CBSA officers to conduct examinations of personal digital devices. Officers will be required to successfully complete specific training on such exams in order to be designated.

The accompanying regulations are being concurrently drafted to ensure that they can come into force as soon as possible after Bill S-7 receives Royal Assent.

The threshold in the legislation creating a limit on the initiation of the exam and the legally binding controls in the regulations, which govern the conduct of the exam, work together to create necessary and meaningful limits.

These limits address the constitutional concerns raised by the courts and position the CBSA to lawfully conduct examinations for legitimate and important border regulatory purposes.

The new regulatory elements will formalize several existing internal policy requirements, including disabling network connectivity prior to conducting an exam and taking contemporaneous notes on precise points.

These measures will ensure that only documents contained on the device at the time of crossing are subject to examination. Note taking requirements serve an important accountability and transparency function and will ensure that every exam can be meaningfully reviewed.

J'aimerais souligner que nous avons maintenant des statistiques qui prouvent à quel point il est difficile de respecter le seuil plus élevé dans ce contexte. Nous avons déjà commencé à constater une forte baisse du nombre d'examen d'appareils numériques personnels en Alberta et en Ontario depuis l'entrée en vigueur des décisions des tribunaux.

Malheureusement, du matériel interdit est importé chaque jour. La mise en œuvre à l'échelle nationale d'un seuil plus élevé compromettrait l'intégrité des frontières et réduirait considérablement la capacité de l'ASFC à intercepter la contrebande illégale. Depuis le 29 avril, les agents doivent s'en remettre à l'alinéa 99(1)e) de la Loi sur les douanes, qui exige des « motifs raisonnables de soupçonner », pour déclencher un examen. Prolonger l'obligation d'utiliser ce seuil plus élevé compromettra incontestablement la sécurité publique et l'intégrité de la frontière, du fait de la diminution des interceptions de matériel interdit dans les appareils numériques personnels.

Les modifications proposées à la Loi sur le précontrôle (2016) continueront d'harmoniser les pouvoirs d'examen entre les agents de précontrôle des États-Unis et les agents de l'ASFC, et veilleront à ce qu'ils soient conformes à la Charte.

Je tiens également à souligner que ces nouvelles exigences de la Loi sur les douanes permettent uniquement aux agents désignés de l'ASFC de procéder à l'examen des appareils numériques personnels. Les agents devront réussir une formation spécifique sur ces examens afin d'être désignés.

Le règlement connexe est rédigé en même temps afin qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible après que le projet de loi S-7 aura reçu la sanction royale.

Le seuil prévu par la loi — qui fixe une limite au déclenchement de l'examen — et les contrôles juridiques contraignants prévus par le règlement, qui régissent le déroulement de l'examen, s'associent pour créer des limites nécessaires et utiles.

Ces limites répondent aux préoccupations constitutionnelles soulevées par les tribunaux et permettent à l'ASFC d'effectuer en toute légalité des examens à des fins réglementaires légitimes et importantes liées à la frontière.

Les nouveaux éléments réglementaires formaliseront plusieurs exigences de politique interne existantes, notamment la désactivation de la connectivité du réseau avant de procéder à un examen et la prise de notes en temps réel sur des points précis.

Ces mesures garantiront que seuls les documents contenus dans l'appareil au moment du passage sont soumis à l'examen. Les exigences en matière de prise de notes remplissent une fonction importante en matière de responsabilité et feront en sorte que chaque examen puisse faire l'objet d'une vérification sérieuse.

Let me walk you through some examples of how this will work. You have a single traveller returning from a lengthy stay in a country known for sex trafficking without a reasonable explanation for the journey. The traveller then becomes increasingly agitated and nervous as the exam progresses, demonstrating continued avoidance of eye contact, shifting weight back and forth, stuttering and sweating. Multiple digital devices are found during the baggage exam without a rationale as to why they are necessary for the journey. An examination of the devices uncovers multiple images of child pornography. In this case, we believe a threshold of reasonable, general concern would have been met thus authorizing the officer's search of the personal digital devices. However, it is doubtful that the higher "reasonable grounds to suspect" threshold would have been met, thus allowing the harmful content to pass through the border and enter the country.

[*Translation*]

Senators, I understand that you are concerned with privacy protections, and this is of utmost importance to me as well.

[*English*]

It's critical to balance this need with public safety and border integrity. This novel threshold, tailored to the border context, does just that. It will allow our officers to continue intercepting prohibited material that crosses our borders and enforces other border regulatory requirements without compromising the privacy protections which are contained in the Charter.

I believe this strikes the appropriate balance between the two imperatives.

I would also like to draw your attention to Bill C-20 that I recently introduced in the House of Commons to establish a new public complaints and review commission for the CBSA and RCMP. This new commission, which would foster independent civilian review, would ensure that, for the first time, CBSA officers in respect of their responsibilities would be reviewable by way of public complaint or inquiry, and we look forward to seeing this law come into force as well.

My officials and I would be happy to take any questions you may have. Thank you again.

The Chair: Thank you very much, minister. Before we proceed to questions, I would like to introduce the officials accompanying you today. From Public Safety Canada, we have Randall Koops, Director General, International and Border Policy Directorate. From the Canada Border Services Agency, we have Julia Aceti, Director General, Traveller, Commercial, and Trade Policy, and Scott Millar, Vice President, Strategic

Laissez-moi vous donner quelques exemples : un voyageur canadien célibataire revient d'un long séjour dans un pays connu pour son trafic sexuel, sans explication raisonnable pour son voyage. Le voyageur devient de plus en plus agité et nerveux au fur et à mesure que l'examen progresse, évite constamment le contact visuel, déplace son poids d'avant en arrière, bégaye et transpire. De multiples appareils numériques sont trouvés lors de l'examen des bagages, sans que l'on sache pourquoi ils sont nécessaires au voyage. L'examen des appareils permet de découvrir de multiples images de pornographie juvénile. Dans ce cas, nous pensons que le seuil des préoccupations générales raisonnables aurait été atteint, autorisant ainsi l'agent à examiner les appareils numériques personnels. Cependant, il n'est pas certain que le seuil plus élevé des « motifs raisonnables de soupçonner » aurait été atteint, permettant ainsi à ce matériel dangereux de traverser la frontière et d'entrer au pays.

[*Français*]

Sénateurs, je comprends que vous soyez préoccupés par la protection de la vie privée et c'est de la plus haute importance pour moi aussi.

[*Traduction*]

Il est essentiel d'équilibrer ce besoin avec la sécurité publique et l'intégrité des frontières. C'est précisément ce que fait ce nouveau seuil, qui est adapté au contexte frontalier. Il permettra à nos agents de continuer à intercepter le matériel interdit à nos frontières et à appliquer d'autres exigences réglementaires à la frontière sans compromettre le droit à la vie privée des voyageurs, protégé par la Charte.

Je pense que cela atteint l'équilibre approprié entre ces deux impératifs.

J'aimerais également attirer votre attention sur le projet de loi C-20, que j'ai récemment déposé à la Chambre des communes et qui vise à établir une nouvelle commission d'examen des plaintes du public contre l'ASFC et la GRC. Cette nouvelle commission d'examen civil indépendant permettrait de s'assurer, pour la première fois, que les responsabilités des agents de l'ASFC puissent faire l'objet d'un examen à la suite d'une plainte du public ou d'une enquête, et nous sommes impatients de voir l'entrée en vigueur de cette loi également.

Mes fonctionnaires et moi-même serons heureux de répondre à toutes vos questions. Merci encore.

Le président : Merci beaucoup, monsieur le ministre. Avant de passer aux questions, j'aimerais présenter les fonctionnaires qui vous accompagnent aujourd'hui : M. Randall Koops, directeur général, Direction des affaires internationales et frontalières, Sécurité publique Canada; Mme Julia Aceti, directrice générale, Politiques relatives aux voyageurs, au secteur commercial et aux échanges commerciaux, et M. Scott Millar,

Policy. From the Department of Justice Canada, we have Scott Nesbitt, General Counsel, CBSA Legal Services Unit.

We will now proceed to questions. As usual, I would like to offer the first question to the deputy chair, Senator Dagenais.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Minister, I would like to tell you that I find it unfortunate that you have chosen the end of this afternoon, following your appearance before our committee, to announce what you intend to do to prevent illegal handguns from entering Canada. I hope we will have an opportunity to have you back to talk about that.

This morning, the newspaper *La Presse* denounced what the editorial said was Canada's "complacency" in monitoring our borders. That being said, how can we take you seriously when the fines for obstructing our border officers during a search go from \$50,000 to \$10,000 for a summary offence and from \$500,000 to \$50,000 for an indictable offence?

Why do we give so many advantages to those who do not respect our border services officers?

Mr. Mendicino: Thank you for the question. On the issue of firearms and our fight to restrict their use, I hope we will have a lot to say later this afternoon. I am always ready to debate this matter vigorously with you and with all members of the Senate and, of course, the House of Commons.

With respect to Bill S-7, the government believes it is very important to respond to the decisions of the Alberta Court of Appeal and the Ontario Superior Court of Justice. This is a new legal test that we are suggesting to help prevent smuggling. I can give you some specific examples.

There is a system that allows for accountability and penalizes those who break the law. This is a very important proposal that will provide Canada Border Services Agency (CBSA) officers with the tools they need to do their jobs at the border.

Senator Dagenais: Child pornography is a complicated issue for police officers — it was when I was a police officer. Will border services officers have a database of potential suspects that would allow them to search their computers?

Mr. Mendicino: Mr. Senator, one of the tools will be the techniques that CBSA officers will use and are certainly using now in all interactions at the border. It's a challenge because the

vice-président, Politique stratégique, de l'Agence des services frontaliers du Canada; et enfin, du ministère de la Justice, Me Scott Nesbitt, avocat général, Services juridiques de l'ASFC.

Nous allons commencer la période de questions. Comme d'habitude, j'offre la première question au vice-président, le sénateur Dagenais.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Monsieur le ministre, permettez-moi de vous dire que je trouve dommage que vous ayez choisi la fin de cet après-midi, à la suite de votre comparution devant notre comité, pour annoncer ce que vous entendez faire pour contrer l'entrée des armes de poing illégales au Canada. J'espère que nous aurons l'occasion de vous recevoir à nouveau pour en parler.

Ce matin, le quotidien *La Presse* dénonçait ce que l'éditorialiste a appelé la « complaisance » du Canada dans la surveillance de nos frontières. Cela étant dit, comment pouvons-nous vous prendre au sérieux lorsque les amendes pour entraves à des agents de nos frontières lors d'une fouille passent de 50 000 \$ à 10 000 \$ pour une infraction sommaire et de 500 000 \$ à 50 000 \$ pour un acte criminel?

Pourquoi accorder tant d'avantages à ceux qui ne respectent pas nos agents des services frontaliers?

M. Mendicino : Je vous remercie de cette question. Au sujet des armes à feu et de notre combat pour en restreindre l'usage, j'espère que nous aurons beaucoup à dire plus tard cet après-midi. Je suis toujours prêt à débattre vigoureusement de cette question avec vous ainsi qu'avec tous les membres du Sénat et, bien sûr, de la Chambre des communes.

En ce qui concerne le projet de loi S-7, le gouvernement estime qu'il est très important de répondre aux décisions de la Cour d'appel de l'Alberta et de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Il s'agit d'un nouveau test juridique que nous suggérons pour aider à éviter la contrebande. Je peux vous donner quelques exemples précis.

Il existe un système qui permet une reddition de comptes et qui pénalise ceux qui enfreignent la loi. Il s'agit donc d'une proposition très importante qui fournira aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) les outils nécessaires pour qu'ils puissent effectuer leur travail à la frontière.

Le sénateur Dagenais : La pornographie juvénile est une question compliquée pour les policiers — elle l'était aussi lorsque j'étais policier. Les agents frontaliers disposeront-ils d'une banque de données de suspects potentiels qui leur permettrait de fouiller leurs ordinateurs?

M. Mendicino : Monsieur le sénateur, l'un des outils sera les techniques que les agents de l'ASFC utiliseront et utilisent certainement à l'heure actuelle dans le cadre de toutes les

time they have to interact with travellers at the border is indeed short. They have to work quickly. That is another reason we are introducing this bill: to try to meet the challenges in the context of working at the border and to help our officers do a good job with a practical test that nevertheless respects the need to remain charter-compliant and respect the privacy rights of individuals. In my opinion, we have struck a balance between the two imperatives.

Senator Dagenais: I would hope that border services officers will be trained to search these devices, because it takes training.

[English]

Senator Richards: Thank you, minister, for being here. I find this arbitrary and intrusive. I don't think what you said today really convinces me otherwise. You know, it's the same kind of searches I witnessed in Spain during Franco. Who gets to decide whom to search, and how in God's name can we ever be fair or impartial during these searches? I don't think you have convinced me that you can be.

Mr. Mendicino: Let me try to persuade you, senator.

First, I want to acknowledge that we should all be very much committed to protecting the protections that are contained in the Charter, including the right to be protected against unreasonable search and seizure. I will just let senators know that I worked on the front lines of the criminal justice system as a prosecutor for nearly a decade. I understand very well, as do our government and officials, the need to be sure that we are protecting people's rights. We take that responsibility very seriously.

With regard to addressing the specific point about arbitrariness, this new threshold of "reasonable general concern," first and foremost, localizes the authority under the Customs Act at the border. This is not a power that can be used outside of the border context; it is specifically designed to address that particular set of circumstances, which the Supreme Court of Canada has previously ruled does attract a lower expectation of privacy because the borders are vulnerable ports of entry.

It also makes the search specific to the traveller. That is to say that the grounds have to be based on objective, reviewable factors that are gathered by the officer in relationship to the traveller that is before them and/or the device that they are carrying with them or that is travelling with them.

interactions aux frontières. C'est un défi, car le temps qu'ils ont pour interagir avec les voyageurs à la frontière est effectivement bref. Ils doivent travailler rapidement. C'est une autre raison pour laquelle nous présentons ce projet de loi : pour essayer de relever les défis dans le contexte du travail à la frontière et pour aider nos agents à faire du bon travail avec un test pratique qui respecte néanmoins la nécessité de rester conforme à la Charte et de respecter les droits des personnes à la vie privée. À mon avis, nous avons trouvé un équilibre entre les deux impératifs.

Le sénateur Dagenais : J'ose espérer que les agents des services frontaliers recevront la formation nécessaire pour fouiller ces appareils, car il faut de la formation.

[Traduction]

Le sénateur Richards : Merci d'être avec nous, monsieur le ministre. Selon moi, tout ceci est arbitraire et intrusif. Vous n'avez rien dit aujourd'hui qui m'a vraiment convaincu du contraire. Vous savez, j'ai vu le même genre de fouilles en Espagne pendant le franquisme. Qui décide de qui sera fouillé, et comment pouvons-nous même être justes et impartiaux pendant ces fouilles, bon sang? Je ne pense pas que vous m'avez convaincu que c'est possible.

M. Mendicino : Laissez-moi essayer de vous convaincre, monsieur le sénateur.

D'abord, je reconnais que nous devrions tous être fermement résolu à protéger les protections prévues dans la Charte, y compris le droit d'être protégé contre les fouilles, les perquisitions et les saisies abusives. À titre indicatif, je veux que vous sachiez, honorables sénateurs et sénatrices, que j'ai travaillé aux premières lignes du système de justice pénale en tant que procureur pendant près d'une décennie. Je comprends très bien, tout comme le comprennent notre gouvernement et nos fonctionnaires, qu'il faut veiller à protéger les droits des gens. Nous prenons cette responsabilité très au sérieux.

Pour répondre à ce que vous avez dit précisément, que vous trouviez cela arbitraire, le nouveau seuil des « préoccupations générales raisonnables », d'abord et avant tout, restreint à la frontière le pouvoir conféré par la Loi sur les douanes. Ce n'est pas un pouvoir qui peut être utilisé à l'extérieur du contexte frontalier; il est spécifiquement conçu pour être utilisé dans des circonstances particulières, et la Cour suprême du Canada a précédemment statué que, dans ce contexte, les attentes en matière de respect de la vie privée sont plus faibles, parce que les frontières sont des points d'entrée vulnérables.

Il est aussi prévu que la fouille soit spécifique à un voyageur. Cela veut dire que les motifs doivent être fondés sur des facteurs objectifs et vérifiables qui sont recueillis par l'agent à propos du voyageur au point de contrôle ou à l'appareil que le voyageur porte sur lui ou qui voyage avec lui.

So when you look at these factors, we are trying to both respect the Charter and ensure that officers are accumulating objectively discernible facts that can be reviewable before they conduct their search of the personal digital device.

Senator Richards: Thank you for that.

I just have a quick followup. It is still up to the officer doing the investigation. It could be or might be quite subjective, depending on the time of day or night that he decides to do it. There are no real ground rules here that will cover all situations and all peoples. That is what gets me quite concerned, sir.

Mr. Mendicino: Again, senator, it's entirely fair for you to ask how it is that we at the CBSA intend to circumscribe this power. I have articulated how the triggering of the threshold has to be informed by objective, reviewable factors. In addition to that, I would highlight that there is also a requirement that officers be designated by the President of the CBSA prior to carrying out these searches. There is a requirement that they be trained prior to designation, and there is a requirement that they take notes, which will lend itself to transparency and review, if necessary.

So you're right to urge the government to express restraint prior to implementing a flexible standard, but on the other hand, we are very concerned about the importation of contraband, like child pornography, that could cause a threat to public safety.

Senator Jaffer: Minister, it's always a pleasure to welcome you to the Senate. I miss working with you while you were Minister of Immigration.

Minister, I have listened to you very carefully. I have difficulty accepting what you're saying. When you talk about note taking, I get that; if somebody comes, the border officer takes detailed notes. However, when nothing is found, there will be no notes taken, and you will have no way of knowing how many people were stopped.

Let me tell you specifically what I mean.

Over the last 20 years, I've been working to stop racial profiling, especially when it comes to the CBSA. I could give you a lot of examples — personal examples, too — but this is not what I'm going to do. I cannot help thinking that this will lead to racial profiling and systemic racism at the border. I'm very concerned about further racial profiling under the "reasonable general concern" test. I don't understand how this won't lead to racial profiling and systemic discrimination.

Donc, selon ces facteurs, nous essayons à la fois de respecter la Charte et de veiller à ce que les agents recueillent des faits objectivement perceptibles qui peuvent être vérifiés avant d'examiner l'appareil numérique personnel.

Le sénateur Richards : Merci.

Rapidement, j'ai une question complémentaire. La décision revient tout de même à l'agent qui effectue le contrôle. Il pourrait y avoir un aspect très subjectif, comme l'heure du jour ou de la nuit, qui fait qu'il décide de procéder. Il n'y a pas de vraies règles de base ici qui prévoient toutes les situations et s'appliquent à toutes les personnes. Voilà ce qui me préoccupe vraiment, monsieur.

M. Mendicino : Encore une fois, monsieur le sénateur, vous avez tout à fait raison de demander comment nous, à l'ASFC, avons l'intention de circonscrire ce pouvoir. J'ai déjà expliqué que l'on détermine que le seuil est atteint en fonction de facteurs objectifs et vérifiables. Aussi, je soulignerais que les agents qui peuvent effectuer ce genre de fouille doivent être désignés par le président de l'ASFC. Les agents doivent obligatoirement suivre une formation avant d'être désignés, et ils doivent obligatoirement prendre des notes, à des fins de transparence et d'examen, si nécessaire.

Donc, vous avez raison de demander au gouvernement de faire preuve de retenue avant de mettre en œuvre une norme flexible, mais d'un autre côté, nous sommes très préoccupés par l'importation de contrebande, comme la pornographie juvénile, qui pourrait représenter une menace pour la sécurité publique.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, c'est toujours un plaisir de vous accueillir au Sénat. Je m'ennuie du temps où nous travaillions ensemble, quand vous étiez ministre de l'Immigration.

Monsieur le ministre, je vous ai écouté très attentivement. J'ai de la difficulté à accepter ce que vous dites. Quand vous avez parlé de la prise de notes, je comprends : la personne se présente, et l'agent des services frontaliers prend des notes détaillées. Par contre, si l'agent ne trouve rien, on ne prendra pas de notes, ce qui veut dire que vous n'aurez aucune façon de savoir combien de personnes ont été contrôlées.

Je vais vous expliquer précisément ce que je veux dire.

Au cours des 20 dernières années, j'ai travaillé pour mettre fin au profilage racial, surtout de la part de l'ASFC. Je pourrais vous donner des tonnes d'exemples — et aussi des exemples personnels —, mais ce n'est pas ce que je vais faire. Je ne peux m'empêcher de penser que cela va donner lieu à du profilage racial et à du racisme systémique à la frontière. La possibilité d'empirer le profilage racial, au titre du critère des « préoccupations générales raisonnables », me préoccupe énormément. Je ne vois pas comment cela pourrait ne pas mener à du profilage racial et à de la discrimination systémique.

I already mentioned that you said note taking, but I'm not convinced about that, because if nothing is found, notes won't be taken. You will not even know that people have suffered the indignity of a second exam.

So, minister, I want to say to you that this is just going to increase racial profiling at the border. I know about the indicators — I'll ask officials about that — but I want to know how you personally are going to keep an eye on this so that people who look like me do not suffer an unnecessary second examination.

Mr. Mendicino: First and foremost, I want to assure you that we take systemic racism and racial profiling extremely seriously, not only at the CBSA but right across every branch of law enforcement. Indeed, officials in every branch of law enforcement, to their credit, acknowledge that it exists and that we must root it out. This is a challenge around which we must all be united.

I also want to assure you as well, senator, that the mandate letters that I have issued following the mandate that was given to me by the Prime Minister do require, in very express language, that all agencies continue to do the important work of rooting out systemic racism in all of its forms. What does that mean? It means better training, being culturally sensitive and being aware of the biases that have infiltrated the way the work has been done.

Last week, as I mentioned, I introduced Bill C-20, which, for the first time, creates a new commission that will be in a position to engage in civilian review of the CBSA. It will also require the new commission to collect race-based data so that we can better inform our policies to root out the kinds of harms you mentioned.

So you are absolutely right to underline this as a concern, but I assure you that I am here, and I know my officials share this view, that, fundamentally, we will do what it takes to root out the systemic inequities within our system.

Senator Jaffer: Minister, there is nothing I doubt regarding what you're saying and your commitment. But the thing is that the note taking does not help the person where nothing is found but where they suffer the indignity of a second exam. There will be no note taking if nothing is found and the person goes on their way, except that the whole world saw that person go to a second exam.

Privately, I will talk to you about all the things that have happened to me and my family, but not now. I want to say to you that's the challenge with this. You talk about note taking, but it

J'ai déjà mentionné que vous avez parlé de la prise de notes, mais je ne suis pas convaincue, parce que, si on ne trouve rien, on ne prendra pas de notes. Vous ne saurez jamais combien de personnes ont subi l'indignité d'un examen secondaire.

Donc, monsieur le ministre, je tiens à vous dire que cela ne va qu'empirer le profilage racial à la frontière. Je suis au courant des indicateurs — je vais en discuter avec les fonctionnaires —, mais j'aimerais savoir comment vous, personnellement, vous allez garder un œil là-dessus pour éviter que des personnes qui me ressemblent n'aient pas à subir inutilement un examen secondaire.

M. Mendicino : D'abord et avant tout, je tiens à vous assurer que nous accordons la plus grande importance au problème du racisme systémique et du profilage racial, pas seulement à l'ASFC, mais aussi dans tous les organismes chargés de l'application de la loi. D'ailleurs, les fonctionnaires de tous les organismes d'application de la loi reconnaissent, et c'est à leur honneur, qu'il s'agit d'un problème qui existe et qui doit être éradiqué. Nous devons tous être unis dans cette lutte.

Je tiens aussi à vous assurer, madame la sénatrice, que les lettres de mandat que j'ai délivrées, après que le premier ministre m'a confié mon mandat, exigent bel et bien, en termes très clairs, que les organismes poursuivent leurs efforts importants pour éradiquer le racisme systémique sous toutes ses formes. Vous voulez savoir ce que ça veut dire? Ça suppose d'améliorer la formation, d'être sensible à la culture et d'être conscient des préjugés qui ont infiltré la façon dont nous travaillons.

La semaine dernière, comme je l'ai dit, j'ai présenté le projet de loi C-20, qui, pour la première fois, crée une nouvelle commission en mesure d'examiner les plaintes du public contre l'ASFC. Il exige également que la nouvelle commission recueille des données sur la race afin que nous puissions mieux orienter nos politiques et éradiquer le genre de préjudices dont vous avez parlé.

Vous avez donc absolument raison de soulever cette préoccupation, mais je peux vous assurer, ici et maintenant — et je sais que mes fonctionnaires sont du même avis —, que nous ferons tout, fondamentalement, pour éradiquer les inégalités systémiques de notre système.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le ministre, je n'ai aucun doute quant à ce que vous dites ni quant à votre engagement. Cependant, il demeure que la prise de notes, quand on ne trouve rien, n'aide pas la personne qui a subi l'indignité d'un examen secondaire. On ne prendra pas de notes si on ne trouve rien, et la personne va poursuivre sa route, mais le monde entier l'aura quand même vue subir cet examen secondaire.

En privé, je vous parlerais de tout ce que ma famille et moi-même avons subi, mais pas maintenant. Je veux que vous compreniez que c'est là où le bât blesse. Vous avez parlé de

doesn't affect the racial profiling of a person where there is nothing found.

Mr. Mendicino: Senator, I assure you, we are prepared to rise to that challenge. I also want to assure you that CBSA officers are required to take notes in every case, including where they don't find anything in the examination.

Finally, senator, I would just point out that I know how important this work is. That's why we launched the commission last week. Even in an instance where there is a concern about whether or not there may have been a lack of record of the interaction between the individual and CBSA, the complaints mechanism through the new commission does afford greater transparency and accountability. We think it will be a way in which we can foster a more equitable and fair system.

Senator Jaffer: Thank you.

Senator Yussuff: Thank you, minister, for being here.

Let me start with recognizing that the folks who work at our borders do not have an easy job. They are there to guard our security and, to a large extent, to ensure that somebody looking to cause harm does not come into the country.

More pertinently, there are former members I had to represent in the Canadian Labour Congress, so I have a bit of a bias. Putting that aside, I recognize it is not an easy job that they have to carry out.

You said that the new standards that will apply to CBSA officers will be higher and need to be objective, but objectivity is still subjectivity, because exercising the objectivity requires one to be clear-minded, of sound judgment and without any bias.

You gave a very good example of somebody coming back and being examined by an officer who exhibited all the qualities that you would make you want to examine them further. But there are a lot of people who look like me — are dark-skinned — and will exhibit all of those things that you gave as an example. I think it's reasonable to suggest that there would need to be a lot of training, because, as you know, people who have to subject themselves to law enforcement don't necessarily respond that way. Most of the people I'm talking about will originate from countries where child pornography and the exploitation of children occur; they are coming from those countries, because they are former citizens of those countries.

So, again, to pursue what my colleague asked you, how will we be able to understand the data that will be collected by CBSA in terms of when they examined somebody found to be carrying material that violates our laws?

prise de notes, mais cela n'atténue pas le problème du profilage racial de la personne, quand on ne trouve rien.

M. Mendicino : Madame la sénatrice, je vous assure que nous sommes prêts à relever le défi. Je veux aussi vous assurer que les agents de l'ASFC sont tenus de prendre des notes dans tous les cas, même s'ils ne trouvent rien pendant l'examen.

Enfin, madame la sénatrice, je veux souligner que je suis conscient de l'importance de ces efforts. C'est pour cette raison que nous avons lancé la commission la semaine dernière. Même dans les cas où on se demande si on n'a pas pris assez de notes sur l'interaction entre une personne et l'ASFC, le mécanisme de plaintes de la nouvelle commission va permettre plus de transparence et de reddition de comptes. Nous croyons que cela nous donne un moyen d'accroître l'équité et la justice dans le système.

La sénatrice Jaffer : Merci.

Le sénateur Yussuff : Merci d'être avec nous, monsieur le ministre.

Pour commencer, je reconnais que les gens qui travaillent à nos frontières n'ont pas un travail facile. Ils sont là pour protéger notre sécurité et, dans une grande mesure, pour s'assurer que les gens qui ont de mauvaises intentions n'entrent pas au pays.

Plus pertinemment, j'ai dû représenter d'anciens membres au Congrès du travail du Canada, alors j'ai un certain parti pris. Mais cela dit, je reconnais qu'ils n'ont pas un travail facile.

Vous avez dit que les nouvelles normes qui vont s'appliquer aux agents de l'ASFC seront plus élevées et qu'elles doivent être objectives, mais l'objectivité, cela reste tout de même subjectif, parce que, pour être objectif, il faut avoir l'esprit clair, un jugement solide et aucun préjugé.

Vous avez donné un très bon exemple : une personne qui revient est contrôlée par un agent, et cette personne possède toutes les caractéristiques qui feraient qu'on voudrait pousser plus loin l'examen. Mais il y a beaucoup de gens qui me ressemblent — qui ont le teint foncé — et qui auront aussi toutes les caractéristiques que vous avez données en exemple. Je crois que ce serait raisonnable de dire qu'il va devoir y avoir une formation approfondie, parce que, comme vous le savez, les gens qui doivent coopérer avec les responsables de l'application de la loi ne le font pas toujours. Je parle surtout de gens qui viennent de pays où il y a de la pornographie juvénile et de l'exploitation d'enfants. Ils reviennent de ces pays, parce qu'ils sont d'anciens citoyens.

Donc, encore une fois, pour donner suite à la question de ma collègue, de quelle façon pourrions-nous comprendre les données recueillies par l'ASFC dans le cadre de l'examen d'une personne qui transportait du matériel violant nos lois?

Also, individuals who are innocent of any violation, how would we be able to make sense of the data and ensure that whatever bias may exist around CBSA officers determining who needs further examination — how they actually enforce the law at the border?

Mr. Mendicino: Thank you for the question, senator, and for your advocacy and acknowledgment of the challenges that our front-line officers at the border face. You are quite right that it is not an easy job, but by and large, they discharge their responsibilities to the best of their capabilities.

I also want to thank you for sounding a note of caution as we establish this new threshold. It is a novelty, and I accept that.

In regard to your question and Senator Jaffer's question around institutional biases that could lead to differential treatment on the basis of race, among other immutable qualities, I know from my conversations with the CBSA president and our officials that it is something that they take very seriously. The statistics that we accumulate at CBSA, as well as the new obligation of the commission once it is established under the legislation that I introduced last week, will require the collection of race-based data that can be disaggregated and broken down in a way that is very transparent and will allow us to detect and correct where there may be institutional biases that are materializing despite best intentions.

You are quite right, as is Senator Jaffer and all of our colleagues, to really urge that we show care and attention to that issue, which is why training will be required prior to designation. I am certainly confident that as this new regime comes into force, this will be one of the issues that will be addressed within the training so that individuals who are interacting with CBSA officers get the best and fairest treatment when they interact with CBSA.

The Chair: Thank you, minister.

Senator Anderson: My question is about clause 3, which would add subsection 110(3.1) to the Customs Act. Subsection 110(3.1) would state the following:

An officer who exercises the power referred to in subsection (3) may make an electronic copy of a record or document if it is impossible or impractical to seize anything on which the record or document is stored . . .

Under what circumstances would that occur?

Aussi, en ce qui concerne les gens qui n'ont commis aucune infraction, comment pourrions-nous comprendre les données et cerner les préjugés que pourraient avoir les agents de l'ASFC lorsqu'ils décident de qui doit faire l'objet d'un examen plus poussé lorsqu'ils appliquent la loi à la frontière?

M. Mendicino : Merci de la question, monsieur le sénateur et merci de vous soucier de nos intérêts et de reconnaître les difficultés du travail de nos agents de première ligne à la frontière. Vous avez tout à fait raison : ce n'est pas un travail facile, mais dans l'ensemble, les agents s'acquittent de leurs responsabilités du mieux qu'ils le peuvent.

Je voulais aussi vous remercier d'avoir fait cette mise en garde par rapport à l'établissement d'un nouveau seuil. C'est quelque chose de nouveau, et j'accepte ce que vous dites.

En réponse à votre question et à celle de la sénatrice Jaffer sur les préjugés institutionnels qui pourraient entraîner des traitements différents selon la race ou selon d'autres caractéristiques immuables, j'ai discuté avec le président de l'ASFC et nos fonctionnaires, et je sais que c'est quelque chose qu'ils prennent très au sérieux. Nous recueillons des statistiques, à l'ASFC, et, sous le régime du projet de loi que j'ai présenté la semaine dernière, la commission, une fois qu'elle sera établie, aura la nouvelle obligation de recueillir des données sur la race pouvant être désagrégées et ventilées d'une façon à les rendre très transparentes, ce qui nous permettra de cerner et de corriger les points où il se peut que des préjugés institutionnels surviennent, malgré nos meilleures intentions.

Vous avez tout à fait raison — à l'instar de la sénatrice Jaffer et de tous nos collègues — d'insister pour que nous prenions cette question au sérieux et que nous y accordions beaucoup d'attention, et c'est pourquoi les agents devront être formés avant d'être désignés. Je suis tout à fait convaincu que, une fois que ce nouveau régime entrera en vigueur, ce sera l'un des problèmes qui seront visés dans la formation, afin que les gens qui interagissent avec les agents de l'ASFC soient traités de la meilleure façon et le plus équitablement possible dans leurs interactions avec l'ASFC.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice Anderson : Ma question porte sur l'article 3, ajoutant le paragraphe 110(3.1) à la Loi sur les douanes. Le paragraphe 110(3.1) est libellé ainsi :

L'agent qui exerce le pouvoir prévu au paragraphe (3) peut faire une copie électronique d'un document s'il est impossible ou problématique de procéder à la saisie d'un élément dans lequel ce document est conservé [...]

Dans quelles circonstances cela se ferait-il?

Second, how will court services ensure that the information that they electronically copy is secure, not compromised and an accurate reflection of the document or the record?

Mr. Mendicino: Senator, thank you for that excellent question. And I'm not just saying that because I posed those questions to my officials in preparation for my evidence today before this honourable committee.

My response, in the first instance, is that prior to making a copy, the designated officer has to form some grounds to believe that it would be impracticable to maintain access to the information that they are searching and/or may be concerned about its loss or destruction over the course of the examination. That would be the first threshold that needs to be crossed before a copy can be made, and my officials can expand on that.

Second, I want to assure you — I sought these assurances myself — that the federal Privacy Act does trigger protections, once a copy is made, to ensure that it is preserved and not kept for any longer than is permissible under the law. That is an important protection that is enumerated under the Privacy Act and, of course, would also be enshrined under section 8 of the Charter.

Senator Anderson: Could you tell me how long a record would be held before it is removed?

Mr. Mendicino: I'm sorry, senator. I believe the answer is two years under the federal Privacy Act, but I want to be as precise as I can be. I'm going to defer to Ms. Aceti or Mr. Millar to confirm.

Julia Aceti, Director General, Traveller, Commercial, and Trade Policy, Canada Border Services Agency: Under the Privacy Act, if an administrative action is taken, the requirement is to retain the material for two years. That could be extended if there were an investigation that would take longer than that, as the material could be held for the duration of the investigation. Otherwise, it would end there.

The Chair: Thank you very much.

Senator Boehm: Thank you very much for joining us today, minister. I have a question about the partnership. This involves, obviously, the Canada-U.S. partnership. In my previous career, I was involved in some of the pre-clearance negotiations and our wishes to ensure that everything was handled in a fair manner.

Deuxièmement, comment les services judiciaires feront-ils pour s'assurer que l'information copiée électroniquement est protégée, qu'elle n'est pas compromise et qu'elle est une copie conforme du document ou du dossier?

M. Mendicino : Vous posez une excellente question, madame la sénatrice, et je ne le dis pas seulement parce que j'ai posé ces mêmes questions à mes fonctionnaires pour me préparer à mon témoignage d'aujourd'hui devant votre distingué comité.

Pour répondre à la première partie de votre question, avant de faire une copie, l'agent désigné doit donner les raisons pour lesquelles il croit qu'il serait impossible de maintenir l'accès à l'information qu'il fouille ou il croit que l'examen entraînerait la dégradation ou la destruction de l'information. Il y aurait ce premier seuil à franchir avant de faire une copie, et mes fonctionnaires pourront vous donner plus de détails à ce sujet.

Deuxièmement, je veux vous assurer — et j'ai moi-même demandé des confirmations à ce chapitre — que la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels déclenche effectivement des mesures de protection, une fois qu'une copie est faite, pour veiller à ce qu'elle soit préservée et qu'elle ne soit pas gardée plus longtemps que la loi ne le permet. C'est une mesure de protection importante énoncée dans la Loi sur la protection des renseignements personnels, et bien sûr à l'article 8 de la Charte.

La sénatrice Anderson : Pourriez-vous me dire combien de temps serait conservé un dossier avant d'être supprimé?

M. Mendicino : Je suis désolé, madame la sénatrice. Je crois que la Loi fédérale sur la protection des renseignements personnels prévoit un délai de deux ans, mais j'aimerais être aussi précis que possible, alors je vais renvoyer la balle à Mme Aceti ou à M. Millar, pour confirmation.

Julia Aceti, directrice générale, Politiques relatives aux voyageurs, au secteur commercial et aux échanges commerciaux, Agence des services frontaliers du Canada : Sous le régime de la Loi sur la protection des renseignements personnels, quand on prend une mesure administrative, l'exigence est que le matériel soit conservé pendant deux ans. Cette durée peut être prolongée si il y avait une enquête qui durait plus de temps, et le matériel pourrait être conservé pour la durée de l'enquête. Dans le cas contraire, cela s'arrête là.

Le président : Merci beaucoup.

Le sénateur Boehm : Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui, monsieur le ministre. J'ai une question sur le partenariat; je parle de celui entre le Canada et les États-Unis, bien sûr. Dans mon ancienne carrière, j'ai participé à certaines des négociations sur le précontrôle, et nous voulions faire en sorte que tout soit fait équitablement.

What does “reasonable general concern” mean in the mind of a U.S. pre-clearance officer? How do we know that individual has been trained enough, depending on where they have been rotated from? Maybe they are not completely acculturated to us, or it may be on social media they never will be, I don’t know. My question is: How will the government cooperate with the U.S. side in doing this? What happens?

We have talked about pilot projects for pre-clearance for Canada and the United States for about 20 years. It has not happened. And all of the U.S. pre-clearance officers, of course, are here in Canada, so there is a bit of an inequality there, at least in terms of perception.

What happens if the U.S. border enforcement officer asks a Canadian for the password and the Canadian refuses? What would be the impact of that?

Mr. Mendicino: Mr. Chair, I’m beginning to think that colleagues at the table saw all the questions that I put to my officials in advance of my appearance today.

I again want to thank you, senator, for posing the question about the relationship and partnership with the United States. I would begin by pointing out that in the United States, there is currently zero legal threshold for searching of personal digital devices, but in the context of those U.S. pre-clearance officers who will be working on Canadian soil for the purposes of determining entry into the United States, they will have to apply the threshold that we have established, and that is “reasonable general concern.”

I will also point out, and then perhaps turn to my colleagues to add a bit more granularity, that under the pre-clearance treaty, U.S. pre-clearance officers are authorized to conduct searches without being subject to Canadian qualification. However, U.S. pre-clearance officers must complete mandatory training before deploying to Canada to ensure that they understand how searches are conducted in Canada, according to Canadian law, including this law — if and, hopefully, when it passes — as well as the Charter.

I will turn to Mr. Millar to add more.

Scott Millar, Vice President, Strategic Policy, Canada Border Services Agency: When it comes to passwords, by law you need to provide a password under section 13 of the Customs Act. If you don’t, we will detain that item and basically have the code cracked so that we can see that information.

Comment un agent de précontrôle aux États-Unis interpréterait-il les « préoccupations générales raisonnables »? Comment savons-nous qu’il a suivi une formation suffisante, dépendamment de son ancienne affectation? Peut-être qu’il ne s’est pas acculturé à nous complètement, et peut-être que cela n’arrivera jamais, si on se fie aux médias sociaux, qui sait? Ce que je demande, c’est comment le gouvernement coopérera avec les Américains dans ce contexte? Comment est-ce que ça se passera?

Cela fait environ 20 ans que nous discutons de projets pilotes sur le précontrôle entre le Canada et les États-Unis, et il n’y en a pas eu. Aussi, tous les agents de précontrôle américains sont bien sûr ici au Canada, ce qui veut dire qu’il y a une certaine inégalité, ou du moins une perception d’inégalité.

Qu’arrive-t-il si un agent américain des services frontaliers demande à un Canadien son mot de passe, et que le Canadien refuse? Quelles seraient les conséquences?

M. Mendicino : Monsieur le président, je commence à croire que vos collègues assis à la table ont vu toutes les questions que j’ai posées à mes fonctionnaires en préparation à mon témoignage d’aujourd’hui.

Encore une fois, je veux vous remercier, monsieur le sénateur, de poser une question sur la relation et le partenariat avec les États-Unis. Pour commencer, je souligne que, aux États-Unis, il n’y a actuellement aucun seuil juridique applicable à la fouille des appareils numériques personnels, mais dans le contexte du précontrôle effectué en sol canadien les agents américains devront, pour déterminer si une personne peut entrer aux États-Unis, appliquer le seuil que nous avons établi, c’est-à-dire celui des « préoccupations générales raisonnables ».

Je soulignerais aussi — et peut-être que je vais ensuite devoir dire à mes collègues de fournir un peu plus de détails — que, selon le traité sur le précontrôle, les agents américains du précontrôle sont autorisés à effectuer des fouilles, même s’ils n’ont pas la qualification canadienne. Cependant, les agents américains de précontrôle, avant d’être affectés au Canada, doivent réussir une formation obligatoire afin de comprendre comment les fouilles se font au Canada, en vertu des lois canadiennes, y compris ce projet de loi — s’il est adopté, et espérons-le — ainsi que de la Charte.

Je vais demander à M. Millar d’approfondir.

Scott Millar, vice-président, Politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada : Au sujet des mots de passe, vous êtes tenu par la loi de fournir votre mot de passe au titre de l’article 13 de la Loi sur les douanes. Dans le cas contraire, nous vous retirons l’appareil et nous devons essentiellement briser le code pour accéder à l’information.

That touches on the password piece, but as it relates to some of the larger points you made around pre-clearance, senator, I do note my colleague, Randall Koops, from Public Safety Canada is here. He was running point on pre-clearance.

Randall, I'm not sure if there is anything you want to add.

Randall Koops, Director General, International and Border Policy Directorate, Public Safety Canada: Senator, just to add to what the minister said, the law obliges that U.S. pre-clearance officers in Canada be trained to the Canadian standard. The Minister of Public Safety is responsible for that. That training is delivered by CBSA. So there will be Canadians training the U.S. officers to the understanding of the Canadian threshold. They will be obliged by law and by the treaty to abide by that Canadian threshold.

Unlike CBSA officers, where there will be designated officers to perform these types of searches and there will be other officers who are not, the intention is that all U.S. pre-clearance officers in Canada will be required to undergo the training to conduct the search of a personal digital device.

Senator Boehm: Would CBSA be involved in the training?

Mr. Koops: Yes.

Senator Boehm: This goes to the heart of the question posed by Senator Jaffer and Senator Yussuff as we look ahead.

Senator M. Deacon: Thank you for being here, and thank you to all of the border services. The work has been particularly challenging over the past three years and seems to get more complex and more in the public eye than ever.

Thank you also for your elaboration on that "reasonable general concern" language versus the "reasonable grounds to suspect" from the 2017 House committee. That was helpful.

I'm not sure if this question was part of your rehearsal, but I'm looking at the proposed legislation where it says a border officer can examine documents that are stored on a personal digital device. As we know, much of this information can easily be deleted from our phones and then can be stored elsewhere. For instance, I can sign out of my Apple account and delete my messages before I enter an airport, purposefully, but they would still exist in the cloud for me to access later.

Voilà pour les mots de passe, mais, en ce qui concerne les aspects plus généraux que vous avez soulevés par rapport au précontrôle, monsieur le sénateur, je note que mon collègue, M. Randall Koops, de Sécurité publique Canada, est avec nous. Il était responsable du dossier de précontrôle.

Monsieur Koops, je ne sais pas si vous avez quoi que ce soit à ajouter.

Randall Koops, directeur général, Direction des affaires internationales et frontalières, Sécurité publique Canada : Monsieur le sénateur, seulement pour ajouter à ce que le ministre a dit, la loi exige que les agents américains de précontrôle qui travaillent au Canada soient formés selon les normes canadiennes. C'est une des responsabilités du ministre de la Sécurité publique. La formation est fournie par l'ASFC, ce qui veut dire que des Canadiens vont former les agents américains pour qu'ils comprennent le seuil applicable au Canada. Les agents américains sont tenus par la loi et par le traité de respecter ce seuil canadien.

Contrairement à l'ASFC, où des agents seront désignés pour effectuer ce genre de fouilles, et où d'autres agents ne le seront pas, l'intention est que tous les agents américains de précontrôle au Canada suivent obligatoirement la formation sur la fouille d'un appareil numérique personnel.

Le sénateur Boehm : L'ASFC jouera-t-elle un rôle dans cette formation?

M. Koops : Oui.

Le sénateur Boehm : Cela touche au cœur de la question posée par la sénatrice Jaffer et par le sénateur Yussuff, pour la suite des choses.

La sénatrice M. Deacon : Merci d'être avec nous, et merci à toute l'équipe des services frontaliers. Votre travail a été particulièrement difficile au cours des trois dernières années, et on dirait qu'il devient de plus en plus complexe, en plus d'être scruté à la loupe par le public.

Je vous remercie d'avoir expliqué la différence entre l'expression « préoccupations générales raisonnables » et « motifs raisonnables de soupçonner », qui remonte au comité de la Chambre des communes de 2017. Cela m'a été utile.

Je ne sais pas si ma question a fait partie de votre répétition, mais je m'intéresse à la partie du projet de loi où il est dit que l'agent des services frontaliers peut examiner les documents conservés sur un appareil numérique personnel. Comme nous le savons tous, beaucoup de ces informations peuvent être facilement effacées de nos téléphones, puis conservées ailleurs. Par exemple, je peux délibérément me déconnecter de mon compte Apple, et effacer mes messages avant d'entrer à l'aéroport, mais j'y aurais accès plus tard dans le nuage.

My question today in pondering this is: Does this legislation empower border guards to access documents that are stored in a cloud-based server, or is the language that is used, the reference to “stored on a personal digital device,” mean the search is limited to what remains on that device at that moment, the second, it is taken from the individual in question?

Mr. Mendicino: The short answer, and it is a good one, is if the threshold of “reasonable general concern” is met, then that empowers the CBSA officers to search documents, and there are enumerated examples of that what includes — documents, emails, photos — that are physically stored on that phone. As part of the protocol of the search, officers will be trained and instructed to deactivate the antenna and any wireless signal that would allow access to the cloud. So that is another way, if you will permit me to go back to another concern articulated by senators, in which we are circumscribing the search to strike the balance on that particular threshold of “reasonable general concern.”

Senator M. Deacon: Thank you. I would give a comment here quickly instead of a question. I’m just so hopeful and optimistic, and somewhat begging, that through this legislation, the commission and other good work that is intended, these conversations around racial profiling, discrimination and exclusion no longer become part of the conversation. That’s what I’m so hopeful for.

Mr. Mendicino: Senator, I think we all embrace your exhortation, and we know that you, all colleagues and parliamentarians have an expectation that people have a relationship with CBSA and all law enforcement that is rooted in respect, trust and integrity. That is one of the reasons why we have elaborated on the training that will be provided to officers prior to being designated to conduct searches under this new law, as well why we are creating and establishing a new commission that will collect race-based data that can be disaggregated. Through these measures, we are responding to the challenges that have manifested for far too long in our institutions when it comes to systemic racism. We completely agree with you.

Senator Wells: Welcome, Minister Mendicino. I have a question about the special training for certain CBSA officers. Will that special training be for the primary or for the secondary?

Mr. Mendicino: Well, I may very well turn to my officials to elaborate. The training for this particular threshold in this particular situation of a personal digital device will be conducted in a secondary inspection or examination.

J’y ai réfléchi, et ma question aujourd’hui est donc la suivante : ce projet de loi habilite-t-il les agents des services frontaliers à accéder aux documents qui sont conservés sur un serveur infonuagique, ou est-ce que le libellé, qui dit « conservés dans un appareil numérique personnel », fait que la fouille se limite à ce qui reste sur l’appareil, précisément au moment, à la seconde, où l’appareil est pris à la personne?

M. Mendicino : La réponse courte, à une bonne question, est que, si le seuil des « préoccupations générales raisonnables » est atteint, alors les agents de l’ASFC sont habilités à fouiller les documents — et on donne des exemples de ce dont il s’agit : documents, courriels, photos — qui sont conservés effectivement dans le téléphone. Dans le cadre du protocole de la fouille, les agents auront l’instruction — et ils seront formés à cette fin — de désactiver l’antenne et tout signal sans fil qui permettraient d’accéder au nuage. Donc, c’est pour nous une autre façon, si vous me permettez de faire un lien avec une autre préoccupation que les sénateurs ont soulevée, de circonscrire la fouille pour atteindre un équilibre avec ce seuil particulier des « préoccupations générales raisonnables ».

La sénatrice M. Deacon : Merci. J’aimerais faire un commentaire, rapidement, plutôt que de poser une question. Je suis très optimiste et j’espère — je réclame, même — que, grâce à ce projet de loi, à la commission et aux efforts louables qui sont prévus, toutes ces discussions sur le profilage racial, sur la discrimination et sur l’exclusion ne seront plus bientôt un sujet de la discussion. Voilà ce que j’espère réellement.

M. Mendicino : Madame la sénatrice, je crois que nous partageons tous votre prière, et nous savons tous que vous, vos collègues et les parlementaires, vous attendez tous à ce que les interactions des gens avec l’ASFC et tous les organismes d’application de la loi soient fondamentalement axées sur le respect, la confiance et l’intégrité. C’est l’une des raisons pour lesquelles nous avons perfectionné la formation offerte aux agents qui seront désignés pour effectuer les fouilles sous le régime de cette nouvelle loi, et c’est aussi pourquoi nous créons et établissons une nouvelle commission qui va recueillir des données sur la race pouvant être désagrégées. Grâce à ces mesures, nous voulons régler les difficultés qui surviennent depuis beaucoup trop longtemps dans nos institutions en ce qui a trait au racisme systémique. Nous sommes tout à fait d’accord avec vous.

Le sénateur Wells : Bienvenue, monsieur le ministre. J’ai une question à propos de la formation spéciale pour certains agents de l’ASFC. Est-ce que cette formation spéciale s’appliquera à l’inspection primaire ou à l’inspection secondaire?

M. Mendicino : Eh bien, je vais sans doute devoir demander à mes fonctionnaires d’approfondir. La formation pour ce seuil spécifique, dans le contexte particulier de la fouille d’un appareil numérique personnel, sera donnée dans le contexte de l’inspection secondaire.

Senator Wells: I understand that, minister. That's clear. But the specialized training to recognize people under the category of "reasonable general concern" — you mentioned shifting weight or sweating or country of origin aspects — would be at primary, I assume, because secondary is where the bags are opened. I'm just wondering where the specialized training comes in. Will it be for the people who are trained to recognize based on "reasonable general concern" or the people in secondary who will be searching devices and bags?

Mr. Mendicino: I'm going to do my best to unpack your question, but I think I understand it. As a general proposition, CBSA officers are provided with rigorous training prior to taking on the job where they are taught about these different thresholds. So it is "reasonable grounds to suspect" before conducting a strip search, let's say, of an individual who is sent to secondary. The training will be on how to conduct a basic inquiry at primary that will allow them to determine whether or not "reasonable general concern" exists when it comes to personal digital devices, and then if that threshold is met at primary or secondary, then it will enable them to search the personal digital device.

Senator Wells: We were told by your officials in two briefings that I had that it was policy that digital searches are done with connectivity turned off. I don't want to say airplane mode because you can have Wi-Fi access even on airplane mode. We were told that [Technical difficulties] and specifically, no one told me about turning off my connectivity when I volunteered to pay the additional amount from my purchases.

You had mentioned in your remarks, or in an answer maybe to someone else, that the specially trained officer would turn off connectivity, or would the passenger be given that right to turn off connectivity?

Mr. Mendicino: The instruction will be on training that once the device has been turned over to the CBSA officer to conduct a "reasonable general concern" search, once they have gotten past the password, the officer should immediately deactivate the cellular or antenna signal so that the search will be limited to only that information that is stored physically on the device.

Le sénateur Wells : Je comprends, monsieur le ministre. Ça, c'est clair. Mais la formation spécialisée, pour apprendre à reconnaître les gens qui font partie de la catégorie des « préoccupations générales raisonnables » — vous avez parlé de se balancer, de suer ou des considérations liées au pays d'origine —, j'imagine que cela s'appliquerait à l'inspection primaire, parce que, à l'inspection secondaire, les sacs sont ouverts. Je me demandais simplement à quelle étape la formation spécialisée entre en jeu. Est-ce que ce sera pour les gens qui sont formés à reconnaître les « préoccupations générales raisonnables », ou pour les agents d'inspection secondaire qui vont fouiller les appareils et les sacs?

M. Mendicino : J'essaie de mon mieux de décortiquer votre question, mais je crois que je comprends. De façon générale, les agents de l'ASFC suivent une formation rigoureuse avant d'être affectés à un poste où ils apprendront en cours d'emploi les différents seuils. Donc, ils apprendront le seuil des « motifs raisonnables de soupçonner » avant d'effectuer une fouille à nu, disons, pour une personne qui a été renvoyée à l'inspection secondaire. La formation montrera comment effectuer une enquête de base lors de l'inspection primaire afin qu'ils puissent déterminer si, oui ou non, il y a des « préoccupations générales raisonnables » en ce qui a trait aux appareils numériques personnels, puis, si le seuil est atteint à l'inspection primaire ou secondaire, alors les agents pourront fouiller l'appareil numérique personnel.

Le sénateur Wells : J'ai assisté à deux séances d'information où vos fonctionnaires nous ont dit que, conformément aux politiques, la connectivité des appareils numériques est désactivée pour l'examen. Je ne veux pas dire qu'on utilise le mode avion, parce que vous pouvez quand même avoir accès au WiFi avec le mode avion. On nous a dit que [Difficultés techniques] et, spécifiquement, personne ne m'a dit que je pouvais désactiver ma connectivité quand j'ai offert de payer le supplément pour mes achats.

Vous avez dit dans votre exposé, ou peut-être que c'était en réponse à quelqu'un d'autre, que l'agent spécialement formé désactiverait la connectivité, ou est-ce que c'est le passager qui aurait le droit de désactiver la connectivité?

M. Mendicino : Les instructions dans la formation seront que, quand l'appareil a été remis à l'agent de l'ASFC pour un examen à la lumière de « préoccupations générales raisonnables », une fois que le mot de passe est entré, l'agent doit immédiatement désactiver le signal cellulaire, ou signal antenne, afin que la fouille soit limitée à l'information qui est conservée effectivement sur l'appareil seulement.

Senator Wells: I was told the policy is now hoped to be legislation. Will the legislation require that the officer turn off that connectivity, or will the passenger be given the right to turn off that connectivity? How does that play out? That's an important aspect of the privacy issue.

Mr. Mendicino: It is a very practical question. The instruction will be that the officer is responsible for deactivating the antenna signal. I assume — again, officials can elaborate — that even in a situation where a traveller volunteers to turn it off, it will still be the responsibility of the officer to verify that the signal has been turned off since that is consistent with the training.

I would point out your questions are entirely appropriate because they are precisely what is informing the training module that will be necessary prior to a CBSA officer's designation, which, I would hasten to add, is a direct response to one of the Privacy Commissioner's recommendations, namely, that we establish a legal framework prior to establishing this new threshold.

Senator Dalphond: Thank you, minister, for being here. My concern is about this new threshold you would like to have in the law. The current Customs Act requires reasonable suspicion to get access to mail in order to check if there is illegal material — that could be child pornography or something else. The Supreme Court has ruled that in order to have the sniffer dogs at the airport that come to you and sniff your luggage, the officer must have reasonable suspicion. The House of Commons in its report in December 2017 has recommended we go for reasonable suspicion. However, you refuse to go that way. You propose to instead have a new threshold, which is undefined and will be defined by the courts over the years and ultimately by the Supreme Court and will bring a certain amount of uncertainty in the system for maybe two, three or five years. Why is it so advantageous to set up a situation of such uncertainty rather than going for a threshold that brings certainty?

Mr. Mendicino: I'm happy to answer that question. Before I do, I have had a chance to meet some of our canines that work for the CBSA, and they and their trainers do remarkable work.

I hear you about the concerns about establishing the appropriate threshold, which, as I have tried to explain, is really about striking the right balance between the two imperatives — namely, addressing the social harm in the potential importation of very harmful content such as child pornography or hate content and hate speech, which sadly we are seeing infiltrate more into our public discourse, and other potential harmful content — with the need to protect the rights of the individual from unreasonable search and seizure. I think the court contemplated this. We have taken a look at the spectrum of what

Le sénateur Wells : On m'a dit qu'on espérait que cette politique deviendrait loi. Est-ce qu'il sera prévu dans la loi que l'agent désactive la connectivité, ou est-ce que le passager aura le droit de désactiver la connectivité? Comment les choses vont-elles se passer? C'est une considération importante au regard de la protection des renseignements personnels.

M. Mendicino : C'est une question de nature très pratique. Les instructions seront que l'agent est responsable de désactiver le signal antenne. Je tiens pour acquis — et encore une fois, mes fonctionnaires pourront approfondir — que, même dans une situation où le voyageur offre de le désactiver lui-même, il incombera tout de même à l'agent de vérifier que le signal a été désactivé, puisque c'est conforme à la formation.

J'aimerais souligner que vos questions sont tout à fait pertinentes, parce que c'est précisément ce qui oriente le module de formation obligatoire pour la désignation des agents de l'ASFC, et j'ajouterais tout de suite que c'est aussi pour faire directement suite aux recommandations du commissaire à la protection de la vie privée, notamment celle d'établir un cadre juridique avant d'établir ce nouveau seuil.

Le sénateur Dalphond : Je vous remercie, monsieur le ministre, d'être présent. Ma préoccupation concerne ce nouveau seuil que vous souhaitez inscrire dans la loi. La Loi sur les douanes actuelle exige un soupçon raisonnable pour avoir accès au courrier afin de vérifier s'il contient du matériel illégal — il peut s'agir de pornographie juvénile ou d'autre chose. La Cour suprême a statué que, pour que les chiens renifleurs de l'aéroport viennent renifler vos bagages, l'agent doit avoir un soupçon raisonnable. La Chambre des communes, dans son rapport de décembre 2017, a recommandé d'opter pour un soupçon raisonnable. Cependant, vous refusez d'aller dans cette direction. Vous proposez à la place un nouveau seuil, qui n'est pas défini et qui sera défini par les tribunaux au fil des ans et finalement par la Cour suprême, et qui apportera une certaine incertitude dans le système pendant peut-être deux, trois ou cinq ans. Pourquoi est-il si avantageux de créer une telle situation d'incertitude plutôt que d'opter pour un seuil qui apporte de la certitude?

M. Mendicino : Je suis heureux de répondre à cette question. Avant de le faire, j'ai eu l'occasion de rencontrer certains de nos chiens qui travaillent pour l'ASFC, leurs entraîneurs et eux font un travail remarquable.

Je comprends vos préoccupations quant à l'établissement d'un seuil approprié qui, comme j'ai tenté de l'expliquer, consiste à trouver un juste équilibre entre les deux impératifs, à savoir le préjudice social lié à l'importation potentielle de contenu très nuisible comme la pornographie juvénile ou le contenu et le discours haineux — que nous voyons malheureusement s'infiltrer de plus en plus dans notre discours public et d'autres contenus potentiellement nuisibles — et la nécessité de protéger les droits de la personne contre les fouilles et les saisies abusives. Je pense que la Cour l'a envisagé. Nous avons examiné

legal thresholds exist and what they allow CBSA officers to conduct in the way of searches, and we have found ourselves in the middle, a happy compromise between luggage, for which there is a zero threshold — anybody can be a subject to a search upon entry without there being any grounds, and that is well-established law following the Supreme Court of Canada's ruling in *Simmons*, given the unique situation at the border — and the higher threshold that is required, like “reasonable grounds to suspect,” for more invasive searches, including searching the body. I would argue that searching a phone is not as invasive as searching someone's body, so we have created this new standard that situates itself right in the middle of that continuum.

Senator Dalphond: I submit that having your computer checked is more invasive than having a dog sniffing at your suitcase, and nevertheless, the Supreme Court has said reasonable suspicion is required.

Mr. Mendicino: Fair enough. In the course of that investigation, if the dog were to detect something in the way of contraband on a person, it could lead to a very invasive search.

We think we have found the right place on the continuum with this new threshold, and I have expanded on how the factors that allow for the officer to exercise the search have to be objective, have to be in the border context, have to be localized to the individual, have to be localized to the general enforcement of the Customs Act or other enforcement responsibilities that are carried out by CBSA.

The Chair: Thank you, minister.

Senator Dasko: Thank you, minister, for being here. I wanted to follow up on your example you gave with respect to the hypothetical person who would appear at a border crossing, would have no eye contact, would be shifty and sweaty and the other characteristics you provided. Why wouldn't you be able to search this type of a person if you had a higher threshold? Would you not be able to search this person if the threshold were actually higher, “reasonable grounds to suspect?” If a person is behaving in a suspicious manner, wouldn't that person qualify under the higher threshold? Why is it that you need the lower threshold to examine someone who has the characteristics you described?

Mr. Mendicino: To begin, if the higher threshold were met, then we would be entitled to do a more invasive search, like a secondary or body search. I presented that hypothetical in part because the case of *Canfield*, which came from Alberta, pointed out that that threshold was not met. The hypothetical underlines there may be doubt as to whether or not the higher threshold is met. Rather than continue to allow that contraband, that harmful content, to enter into Canada, we have established this new threshold that distinguishes itself from the higher test of “reasonable grounds to suspect” by not requiring the same kind

l'éventail des seuils juridiques existants et ce qu'ils permettent aux agents de l'ASFC de faire en matière de fouilles, et nous nous sommes trouvés au milieu; c'est un heureux compromis entre les bagages, pour lesquels il y a un seuil de zéro — n'importe qui peut faire l'objet d'une fouille à l'entrée sans qu'il y ait de motifs, et c'est une loi bien établie suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Simmons*, étant donné la situation unique à la frontière —, et le seuil plus élevé requis, comme les « motifs raisonnables de soupçonner », pour des fouilles plus invasives, y compris la fouille corporelle. Je dirais que la fouille d'un téléphone n'est pas aussi invasive que la fouille du corps d'une personne, et nous avons donc créé cette nouvelle norme qui se situe en plein milieu de ce continuum.

Le sénateur Dalphond : Je souligne que le contrôle de votre ordinateur est plus invasif que le reniflement de votre valise par un chien, et néanmoins, la Cour suprême a déclaré qu'un soupçon raisonnable était nécessaire.

M. Mendicino : C'est normal. Au cours de cette enquête, si le chien devait détecter quelque chose comme de la contrebande sur une personne, cela pourrait conduire à une fouille très invasive.

Nous pensons avoir trouvé le bon endroit sur le continuum pour ce nouveau seuil, et j'ai expliqué que les facteurs qui permettent à l'agent de procéder à la fouille doivent être objectifs, doivent se situer dans le contexte frontalier, doivent être axés sur la personne, doivent être axés sur l'application générale de la Loi sur les douanes ou sur d'autres responsabilités d'application de la loi exécutées par l'ASFC.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

La sénatrice Dasko : Merci, monsieur le ministre, d'être ici. Je voulais revenir sur l'exemple que vous avez donné concernant la personne hypothétique qui se présenterait à un poste frontalier, qui éviterait tout contact visuel, qui se balancerait et serait en sueur et qui aurait les autres caractéristiques que vous avez mentionnées. Pourquoi ne seriez-vous pas en mesure de fouiller ce type de personne si vous aviez un seuil plus élevé? Ne pourriez-vous pas fouiller cette personne si le seuil, « motifs raisonnables de soupçonner », était plus élevé? Si une personne se comporte de manière douteuse, ne serait-elle pas ciblée en fonction de ce seuil plus élevé? Pourquoi avez-vous besoin d'un seuil inférieur pour examiner une personne qui présente les caractéristiques que vous avez décrites?

M. Mendicino : Pour commencer, si le seuil supérieur est atteint, nous aurions le droit de procéder à une fouille plus invasive, comme un examen secondaire ou une fouille corporelle. J'ai présenté ce scénario hypothétique en partie parce que l'affaire *Canfield*, qui s'est déroulée en Alberta, a souligné que ce seuil n'était pas atteint. Le scénario hypothétique indique qu'il peut y avoir un doute au moment d'établir que le seuil plus élevé est atteint ou pas. Plutôt que de continuer à permettre à cette contrebande, à ce contenu nocif, d'entrer au Canada, nous avons établi ce nouveau seuil qui se distingue du critère

of localized concerns around specific provisions of the Customs Act, which would otherwise be required for the higher test.

That's why we say this new threshold is more flexible and reflects the need to address the social harms that I have identified.

Senator Dasko: I have another question about the data collection you are proposing. We have heard you are going to collect race-based data. Will you collect other types of data, for example, gender and age data, and what about Indigenous data, which is not the same as race-based data? Those are different measures in the way background data are collected. Also, with respect to national origin or nationality, what kinds of data are you already collecting? And, if you are not collecting this data now, what types of data will you be collecting along with these kinds of basic demographic data?

Mr. Mendicino: Thank you, senator. First, I envisioned that the new commission that will be established once Bill C-20, which I introduced last week, becomes in full force and effect will collect exactly the categories of race-based data that you provided in your the examples so that we can be very proactive in determining whether or not there may be unconscious or institutional biases that are manifesting in the interactions between CBSA and the traveller.

I'm happy to defer to Mr. Millar to expand on whether or not we collect some of that data now.

Mr. Millar: Consistently, we are looking at this issue. Obviously, when it comes to the Privacy Act, departments can only collect information that is consistent with their mandate and the authorities that they have under their own respective enabling legislation. At the same time, we want to make sure we have information that informs our work and that we are not inadvertently affecting a certain travelling population. It is ongoing work. We can get back to you with a more extensive answer on that.

Senator Boniface: Welcome, minister. With respect to your standards that will be put in place with the training, would I be correct to assume that training will include the Privacy Act and the protections that fall within that? They are already trained in evidence collection, but I assume that they will be trained in it in the context of "reasonable general concern." Would that be correct?

Mr. Mendicino: Yes, and as part of the broader training they receive as well.

supérieur des « motifs raisonnables de soupçonner » en n'exigeant pas le même genre de préoccupations relatives aux dispositions spécifiques de la Loi sur les douanes, qui seraient autrement requises pour le critère supérieur.

C'est pourquoi nous disons que ce nouveau seuil est plus flexible et reflète la nécessité de s'attaquer aux préjudices sociaux que j'ai mentionnés.

La sénatrice Dasko : J'ai une autre question concernant la collecte de données que vous proposez. Nous avons entendu dire que vous alliez recueillir des données sur la race. Allez-vous recueillir d'autres types de données, par exemple des données sur le sexe et l'âge, et qu'en est-il des données sur les Autochtones, qui ne sont pas la même chose que les données sur la race? Il s'agit de mesures différentes dans la manière dont les données de base sont collectées. De même, en ce qui concerne l'origine nationale ou la nationalité, quel type de données recueillez-vous déjà? Et, si vous ne recueillez pas ces données maintenant, quels types de données recueillerez-vous en plus de ces types de données démographiques de base?

M. Mendicino : Merci, madame la sénatrice. Premièrement, j'imagine que la nouvelle commission qui sera créée lorsque le projet de loi C-20, que j'ai déposé la semaine dernière, entrera pleinement en vigueur, recueillera exactement les catégories de données fondées sur la race que vous avez fournies dans vos exemples, afin que nous puissions établir de façon très proactive s'il y a ou non des préjugés inconscients ou institutionnels dans les interactions entre l'ASFC et les voyageurs.

Je suis heureux de laisser à M. Millar le soin de préciser si nous recueillons ou non maintenant certaines de ces données.

M. Millar : De façon constante, nous examinons cette question. Évidemment, en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels, les ministères ne peuvent recueillir que les renseignements conformes à leur mandat et aux pouvoirs qui leur sont conférés par leurs propres lois habilitantes. En même temps, nous voulons nous assurer d'avoir les renseignements qui éclairent notre travail et de ne pas toucher par inadvertance une certaine population de voyageurs. Il s'agit d'un travail continu. Nous pourrions vous donner plus tard une réponse plus détaillée à ce sujet.

La sénatrice Boniface : Bienvenue, monsieur le ministre. En ce qui concerne les normes qui seront mises en place avec la formation, ai-je raison de supposer que la formation inclura la Loi sur la protection des renseignements personnels et les protections qu'elle prévoit? Les agents sont déjà formés à la collecte d'éléments de preuve, mais je suppose qu'ils le seront dans le contexte d'une « préoccupation générale raisonnable ». Est-ce exact?

M. Mendicino : Oui, et aussi dans le cadre de la formation générale qu'ils reçoivent.

Senator Boniface: You indicated that every case would have a record that would be made and kept for a period of two years whether or not a person is charged or not. Was I correct in hearing that?

Mr. Mendicino: Let me clarify. In a case where a copy of a document that is seized in a personal digital device is made, as you heard from Ms. Aceti, there is a requirement under the Privacy Act that that record be kept for two years. There could be circumstances that lead to an extension. That is one clarification.

The other is there is an expectation that CBSA officers keep notes of all their interactions during the course of their duties. I will leave it to Mr. Millar as to how long those notes are required to be kept.

Mr. Millar: The notes are there to support review, both management oversight and external review as well. They're kept as long as they're pertinent.

On the destruction of records, they are certainly retained for the evidence where there is a regulatory offence, but when there is not, perhaps Julia Aceti or Scott Nesbitt can speak to that.

Ms. Aceti: To clarify, the two-year time frame we're speaking of is when there is an administrative action taken — some kind of measure there. Otherwise, that wouldn't apply. But we may have to come back to you to confirm just for all notes what their retention period would be.

Senator Boniface: It would be helpful for the committee to understand that you looked at other jurisdictions. I look at the U.S. and the U.K., and neither one of them have this standard in place. The standard you're putting in place would be higher than both of those jurisdictions. Is that correct?

Mr. Mendicino: That is correct.

Senator Boniface: Thank you.

The Chair: We want to thank you very much for taking the time with us today and for helping us to better understand the proposed changes and their practical implications. We wish you well. We'll be spending more time with your colleagues from the public service.

Mr. Mendicino: Thank you very much.

The Chair: We are continuing now with Mr. Koops, Ms. Aceti, Mr. Millar and Mr. Nesbitt. They will be with us for the remainder of the meeting, as they have agreed to stay behind and continue answering our questions.

La sénatrice Boniface : Vous avez indiqué que, dans chaque cas, un dossier serait créé et conservé pendant une période de deux ans, que la personne soit accusée ou non. Ai-je bien compris?

M. Mendicino : Permettez-moi de clarifier. Dans le cas où on fait une copie d'un document saisi dans un appareil numérique personnel, comme vous l'a dit Mme Aceti, la Loi sur la protection des renseignements personnels exige que cette copie soit conservée pendant deux ans. Il pourrait y avoir des circonstances qui conduisent à une prolongation. C'est une clarification.

D'autre part, on s'attend à ce que les agents de l'ASFC conservent des notes sur toutes leurs interactions dans le cadre de leurs fonctions. Je laisse à M. Millar le soin de dire combien de temps ces notes doivent être conservées.

M. Millar : Les notes sont là pour soutenir l'examen, à la fois la surveillance de la direction et l'examen externe. Elles sont conservées tant et aussi longtemps qu'elles sont pertinentes.

En ce qui concerne la destruction des dossiers, ils sont certainement conservés en tant que preuve lorsqu'il y a une infraction au règlement, mais, lorsqu'il n'y en a pas, Mme Aceti ou M. Nesbitt pourront peut-être en parler.

Mme Aceti : Pour clarifier, le délai de deux ans dont nous parlons suppose qu'une action administrative est prise — une mesure, disons. Sinon, cela ne s'appliquerait pas. Mais nous devons peut-être vous confirmer plus tard, pour toutes les notes, quelle serait la période de conservation.

La sénatrice Boniface : Il serait utile pour le comité de comprendre que vous avez examiné d'autres administrations. Je pense aux États-Unis et au Royaume-Uni; aucun de ces pays n'a mis en place cette norme. La norme que vous mettez en place serait plus élevée que celle de ces deux administrations. Est-ce exact?

M. Mendicino : C'est exact.

La sénatrice Boniface : Merci.

Le président : Nous tenons à vous remercier chaleureusement d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui et de nous aider à mieux comprendre les changements proposés et leurs répercussions concrètes. Nous vous souhaitons beaucoup de succès. Nous passerons plus de temps avec vos collègues de la fonction publique.

M. Mendicino : Merci beaucoup.

Le président : Nous poursuivons maintenant avec M. Koops, Mme Aceti, M. Millar et M. Nesbitt. Ils seront avec nous pour le reste de la réunion, car ils ont accepté de rester et de continuer à répondre à nos questions.

Moving forward, I ask that members identify to whom they are addressing their questions if at all possible.

Senator Jaffer: I want to continue with what the minister said. More specifically, I know about indicators. We all know. I have had too much time learning about what you do. My worry is that the indicators don't really cover issues of racial profiling. Unfortunately, we are all the products of our birth, upbringing and stereotypes.

I want to hear from both of you and from Mr. Koops. What specific measures are you going to put in place that will be different? This test is the lowest it can ever be, so what additional things are you going to be putting into place to make sure that there isn't racial profiling?

I'm not talking about the example the minister gave. Obviously, that is very legitimate. I'm talking about people like me who have suffered the indignity of a second exam when it wasn't necessary.

Mr. Millar: I can start off. There are a few things. One is that racial profiling is illegal. That already existed as a prohibition. As the minister touched upon, the values of CBSA —

Senator Jaffer: I apologize. I don't want to be rude and interrupt you, but we all know it's illegal. That doesn't make me feel good when I'm sent for a second examination. I don't want to talk about it here, because I don't want to make a bigger issue and tell my colleagues that I'm sent for a second examination all the time, because it doesn't make me feel very good.

That is illegal. I know that. I worked hard to get that. For 20 years, I've been working in Parliament to do that. That doesn't mean it's not being done. Let's move on from there.

Mr. Millar: Okay, maybe I'll talk about a couple of things. One is that policy that exists now will be enshrined in legislation. So there is a matter of course of how we conduct these examinations and the thresholds and the objective indicators required. Race is not one of those indicators that anyone is trained on, because, again, we are not allowed to, nor should we be allowed to, collect based on that. So the objective indicators are enshrined.

The training is required. Officers have to be designated. There will be review, not only that exists now, say, under the Office of the Privacy Commissioner but also under the new review and complaints commission that the minister mentioned has been proposed. Should Parliament pass it, that would also have that. There is the note taking as well.

Pour la suite, je demanderais aux membres de préciser à qui ils adressent leurs questions, dans la mesure du possible.

La sénatrice Jaffer : Je veux poursuivre sur ce que le ministre a dit. Plus précisément, je sais qu'il y a des indicateurs. Nous le savons tous. J'ai eu trop de temps pour apprendre ce que vous faites. Mon inquiétude est que les indicateurs ne couvrent pas vraiment les problèmes de profilage racial. Malheureusement, nous sommes tous le produit de notre naissance, de notre éducation et de nos stéréotypes.

Je veux vous entendre tous les deux, ainsi que M. Koops. Quelles mesures spécifiques allez-vous mettre en place et en quoi seront-elles différentes? Ce critère est à son plus bas, alors quelles mesures supplémentaires allez-vous mettre en place pour vous assurer qu'il n'y a pas de profilage racial?

Je ne parle pas de l'exemple donné par le ministre. C'est évidemment très légitime. Je parle de personnes qui, comme moi, ont subi l'indignité d'un examen secondaire alors que ce n'était pas nécessaire.

M. Millar : Je peux commencer. Il y a plusieurs choses. La première est que le profilage racial est illégal. Cela existait déjà en tant qu'interdiction. Comme le ministre l'a évoqué, les valeurs de l'ASFC...

La sénatrice Jaffer : Je m'excuse. Je ne veux pas être impolie et vous interrompre, mais nous savons tous que c'est illégal. Cela ne me rassure pas quand on m'envoie passer un examen secondaire. Je ne veux pas en parler ici, parce que je ne veux pas en faire un problème plus important et dire à mes collègues qu'on m'envoie tout le temps passer un examen secondaire, car cela ne me fait pas plaisir.

C'est illégal. Je le sais. J'ai travaillé dur pour cela. Pendant 20 ans, j'ai travaillé au Parlement pour cela. Ça ne veut pas dire que ça ne se fait pas. Mais laissons cela.

M. Millar : Bon, je vais peut-être parler de deux ou trois choses. La première, c'est que la politique qui existe en ce moment sera inscrite dans la loi. Il s'agit donc de la manière dont nous effectuons ces examens et des seuils ainsi que des indicateurs objectifs requis. La race n'est pas un de ces indicateurs sur lesquels les gens sont formés, parce que, encore une fois, nous ne sommes pas autorisés, et nous ne devrions pas l'être, à recueillir des données en fonction de cela. Les indicateurs objectifs sont donc inscrits dans la loi.

La formation est obligatoire. Les agents doivent être désignés. Il y aura un examen, non seulement de ce qui existe maintenant, disons, sous l'égide du Commissariat à la protection de la vie privée, mais aussi sous l'égide de la nouvelle commission d'examen des plaintes qui a été proposée, comme l'a dit le ministre. Si le Parlement l'adopte, cela sera également prévu. Il y a aussi la prise de notes.

So those are all pieces. Frankly, some of those have existed in policies since 2015. This will enshrine those requirements in legislation. Then a review is also available when the courts review respective cases. Those are some of those measures.

Maybe the only other thing is that when it comes to the examinations that we do conduct, in 2021, up to 19 million travellers came in and out of Canada. We conducted around 1,700 examinations of personal digital devices. We had a 27% resultant rate. For other types of examinations, it's 4%. Some months, it's 40% or 47%.

That is all to say that not only is racism illegal and against our values, but it's also operationally — if I may be frank — stupid. It does not help us get the kinds of results and rates that we're talking about here. It is those objective indicators around somebody who lied or were inconsistent in their information, or maybe we have information from another partner or we have examined their goods. We are seeing a problem there — an inconsistent pattern. So that's the other element. Not only is there a legal or moral incentive, but operationally, there is an incentive not to do race-based profiling.

Senator Jaffer: You have said all these things, but you haven't told me what indicators you will put in place.

Mr. Millar: I see.

Senator Jaffer: Maybe I didn't make it clear. I apologize. So what specific indicators will you use?

Mr. Millar: There is a multiplicity of indicators. Some will be behavioural, and the minister gave some examples of that. It will be people sweating and people not making eye contact. None of that would be enough for the threshold. There are the other pieces in terms of what their travel itinerary is and how much luggage they have. Part of this is also undeclared and undervalued goods. So if one person goes away and they come back with seven bags of luggage, that's interesting.

There are some indicators that I won't list exhaustively in a public space because they are useful for us to be able to keep prohibited goods out or to properly process undeclared goods. But they are objective indicators, and they are not indicators related to race in any way whatsoever.

There will be an exhaustive list that officers will receive. Not all of those indicators will be public. There might be some things that would be adverse information shared with international partners around a certain person who may have conducted

Ce sont donc tous les éléments. Bien franchement, certains de ces éléments existent dans les politiques depuis 2015 et ils deviendront des exigences aux termes de la loi. Ensuite, un examen est également possible lorsque les tribunaux examinent les cas respectifs. Ce sont quelques-unes de ces mesures.

La seule autre chose est peut-être que, en ce qui concerne les examens que nous effectuons, en 2021, jusqu'à 19 millions de voyageurs sont entrés au Canada et en sont sortis. Nous avons mené environ 1 700 examens d'appareils numériques personnels. Nous avons eu un taux de résultat de 27 %. Pour d'autres types d'examens, il est de 4 %. Certains mois, il est de 40 ou de 47 %.

Tout cela pour dire que non seulement le racisme est illégal et contraire à nos valeurs, mais il est également stupide d'un point de vue opérationnel, si je peux être franc. Il ne nous aide pas à obtenir le genre de résultats et de taux dont nous parlons ici. Ce sont ces indicateurs objectifs sur quelqu'un qui a menti ou qui a fourni des renseignements incohérents, ou peut-être que nous avons des renseignements d'un autre partenaire ou que nous avons examiné leurs biens. Nous voyons là un problème, une incohérence. C'est donc l'autre élément. Il y a non seulement un incitatif juridique ou moral, mais aussi, sur le plan opérationnel, un incitatif à ne pas faire de profilage racial.

La sénatrice Jaffer : Vous avez dit toutes ces choses, mais vous ne m'avez pas dit quels indicateurs vous alliez mettre en place.

M. Millar : Je vois.

La sénatrice Jaffer : Peut-être que je n'ai pas été claire. Je m'en excuse. Donc, quels indicateurs particuliers allez-vous utiliser?

M. Millar : Il existe une multiplicité d'indicateurs. Certains seront comportementaux, et le ministre en a donné quelques exemples. Il s'agira de personnes qui transpirent et de personnes qui n'établissent pas de contact visuel. Rien de tout cela ne serait suffisant pour le seuil. Il y a les autres éléments, comme l'itinéraire de voyage et la quantité de bagages que les gens apportent. Une partie de cela concerne également les marchandises non déclarées et sous-évaluées. Ainsi, si une personne part et revient avec sept valises, c'est intéressant.

Il existe certains indicateurs que je ne vais pas énumérer de manière exhaustive dans un espace public, car ils sont utiles pour nous permettre d'écarter les marchandises interdites ou de traiter correctement les marchandises non déclarées. Mais ce sont des indicateurs objectifs, et ce ne sont pas des indicateurs liés à la race de quelque manière que ce soit.

Les agents recevront une liste exhaustive. Tous ces indicateurs ne seront pas tous publics. Il y a peut-être des renseignements défavorables qui seraient communiqués à des partenaires internationaux au sujet d'une certaine personne qui pourrait avoir

certain activities in their country that we should be aware of, or they might be on an alert.

The Chair: Thank you, Mr. Millar.

Senator Wells: I want to ask the official who had mentioned “code cracked” after confiscations during our questions to the minister. I’m not sure who that was. I couldn’t read it on my screen.

Mr. Millar: That was me, senator.

Senator Wells: Thank you.

So if the digital device is confiscated because someone is not going to give their password, and that code is cracked, as were the words used. Would the search be done with connectivity on or off? Will the policy or the rule still be respected?

Mr. Millar: The rule will always be that the first thing an officer must do is kill connectivity to the device.

Senator Wells: I understand that. But after that, if I say I’m not going to tell you my password, and you take my phone and it goes to some place and the code is cracked, will the search be done with connectivity on or off? Because I assume it would be done off-site.

Mr. Millar: Off.

Senator Wells: Is there any assurance to the passenger — or to Canadians — that this would be turned off?

Mr. Millar: Well, the legislation and the regulations, but maybe I’ll turn it to Scott Nesbitt, who is our lawyer. I’m going to lawyer up on this one.

Senator Wells: I do have another question on connectivity, so don’t go too far.

Scott Nesbitt, General Counsel, Department of Justice, CBSA Legal Services Unit, Canada Border Services Agency: It’s still the same examination authority that would be used after the password is cracked, so the same limits would apply, including the fact that the officer cannot access anything except data stored on the device itself. So network connectivity would have to be disabled after the password was overridden.

Senator Wells: Mr. Nesbitt, there is still no assurance to the passenger that this would be done, because I assume he wouldn’t be in the room when that is being done.

Mr. Nesbitt: Not if the device —

mené certaines activités dans son pays et dont nous devrions être au courant, ou qui pourrait être visée par une alerte.

Le président : Merci, monsieur Millar.

Le sénateur Wells : Je veux poser une question au représentant qui avait parlé du « code déchiffré » après les confiscations pendant que nous posions nos questions au ministre. Je ne suis pas sûr de qui c’était. Je n’ai pas pu lire son nom sur mon écran.

M. Millar : C’était moi, monsieur le sénateur.

Le sénateur Wells : Merci.

Donc, si l’appareil numérique est confisqué parce que quelqu’un ne veut pas donner son mot de passe et que ce code est déchiffré, pour reprendre les mots utilisés... la fouille serait-elle effectuée avec la connectivité activée ou désactivée? La politique ou la règle sera-t-elle toujours respectée?

M. Millar : La règle sera toujours que la première chose qu’un agent doit faire est de couper la connectivité de l’appareil.

Le sénateur Wells : Je comprends cela. Mais après cela, si je dis que je ne vais pas vous donner mon mot de passe et que vous prenez mon téléphone et qu’il est envoyé à un endroit quelconque où le code est déchiffré, la recherche sera-t-elle effectuée avec la connectivité activée ou désactivée? Parce que je présume qu’elle sera faite en dehors du site.

M. Millar : Désactivée.

Le sénateur Wells : Y a-t-il une garantie pour le passager — ou pour les Canadiens — que cela sera désactivé?

M. Millar : Eh bien, la loi et les règlements, mais je vais peut-être me tourner vers Scott Nesbitt, qui est notre avocat. Je vais lui demander son avis sur cette question.

Le sénateur Wells : J’ai une autre question sur la connectivité, alors n’allez pas trop loin.

Me Scott Nesbitt, avocat général, ministère de la Justice, Services juridiques de l’ASFC, Agence des services frontaliers du Canada : Il s’agit toujours du même pouvoir d’examen qui serait utilisé après le déchiffrement du mot de passe, donc les mêmes limites s’appliqueraient, y compris le fait que l’agent ne peut accéder à rien d’autre qu’aux données stockées sur l’appareil lui-même. Donc la connectivité au réseau devrait être désactivée après que le mot de passe a été déchiffré.

Le sénateur Wells : Maître Nesbitt, le passager n’a toujours pas de garantie que cela sera fait, car je suppose qu’il ne sera pas dans la pièce lorsque ce sera fait.

Me Nesbitt : Pas si l’appareil...

Senator Wells: Whereas in secondary, the passenger was standing right there.

Ms. Aceti: May I add something to this response? In those instances where the password is not provided and CBSA, under the Customs Act, detains the device for it to be unlocked, the device would go to our lab. It would be unlocked there, and then it would be returned to the officer to resume the exam. The exam would not be conducted by the lab off-site. It would return to the officer, and they would be subject to the regulations that do prescribe that network connectivity be disabled.

Senator Wells: Thank you. I have a question on connectivity because I have heard four terms, and I want to be correct on them. I heard the minister mention “antenna signal.” It’s the first time I have heard that term. I have heard “disconnecting Wi-Fi and cell.” I have heard “airplane mode” — we’re familiar with that — and there was discussion at second reading on “digital connectivity.”

What is the right term to use to ensure we’re obviously saying the right things? Because I can put it on airplane mode but still access the internet, for instance, through Wi-Fi. So what is the correct term we should be using? What does that encompass?

Mr. Millar: “Connectivity.” It is ultimately about only searching what is on the device. So the way things proceed is that it’s only ever what is on the device and not imprecise language that allows us to go broader than that.

Senator Wells: Would it be digital connectivity or network connectivity? We’re making law, and we have to be precise, so I want to know.

Mr. Millar: Network connectivity, yes.

Senator Wells: All right, great. Someone mentioned — I think it was the minister, actually — that regulations on Bill S-7 are now being drafted. Is that correct?

Mr. Millar: That is correct.

Senator Wells: Because this legislation grants the right to draft regulations, can the committee get a copy of the draft regulations?

Mr. Millar: I’ll take that back, senator, in terms of the appropriate timing around that. This is ultimately something that would be approved by the Treasury Board Cabinet Committee, but it will lay out all the elements of how we will do that.

Le sénateur Wells : Alors qu’à l’examen secondaire, le passager se tenait juste là.

Mme Aceti : Puis-je ajouter quelque chose à cette réponse? Dans ces cas où le mot de passe n’est pas fourni et que l’ASFC, en vertu de la Loi sur les douanes, retient l’appareil pour qu’il soit déverrouillé, l’appareil sera envoyé à notre laboratoire. Il serait déverrouillé là-bas, puis il serait remis à l’agent pour qu’il reprenne l’examen. L’examen ne serait pas effectué par le laboratoire en dehors du site. Il serait remis à l’agent, et il serait soumis aux règlements qui prescrivent que la connectivité du réseau soit désactivée.

Le sénateur Wells : Merci. J’ai une question sur la connectivité, parce que j’ai entendu quatre termes, et je veux bien les utiliser. J’ai entendu le ministre mentionner le « signal antenne ». C’est la première fois que j’entends ce terme. J’ai entendu « désactiver le WiFi et le signal cellulaire ». J’ai entendu « mode avion » — nous le connaissons bien — et il y a eu une discussion en deuxième lecture sur la « connectivité numérique ».

Quel est le bon terme à utiliser pour nous assurer de bien dire les bonnes choses? Parce que je peux mettre mon appareil en mode avion tout en accédant à Internet, par exemple, au moyen du WiFi. Quel est donc le terme correct que nous devrions utiliser? Qu’est-ce que cela englobe?

M. Millar : « Connectivité ». Il s’agit au final de ne rechercher que ce qui se trouve dans l’appareil. Donc, selon le déroulement des choses, ce n’est que ce qui est sur l’appareil et non un langage imprécis qui nous permet d’aller plus loin que cela.

Le sénateur Wells : Serait-ce la connectivité numérique ou la connectivité réseau? Nous faisons une loi, et nous devons être précis, alors j’aimerais le savoir.

M. Millar : La connectivité réseau, oui.

Le sénateur Wells : Très bien, super. Quelqu’un a dit — et je pense que c’était le ministre, en fait — que les règlements sur le projet de loi S-7 sont en cours de rédaction. Est-ce exact?

M. Millar : C’est exact.

Le sénateur Wells : Comme cette loi accorde le droit de rédiger des règlements, le comité peut-il obtenir une copie des règlements provisoires?

M. Millar : Je voudrais revenir, monsieur le sénateur, sur le moment approprié pour le faire. Il s’agit en fin de compte de quelque chose qui sera approuvé par le Comité du Cabinet du Conseil du Trésor, mais il exposera tous les éléments de la façon dont nous le ferons.

We could provide more information on what is envisaged to be in the regulations, which would be designed to come into force at the time that this legislation comes into force, recognizing that they are a key part of the accountability measures for this new threshold.

Senator Wells: Sure. Thank you.

Senator Boniface: Thank you to the officials for being here. I wanted to focus on a couple of things, particularly around training. I want to have a good understanding of the level and type of training CBSA officers go through, particularly around those officers who will be dealing with this issue. Can you give us a little more detail?

Mr. Millar: Yes, I'll start, and then look to colleagues to add.

As the minister alluded to, there is intensive training. We have our CBSA College, where a border services officer learns all the tools of their trade. They are trained now under our existing policy around the search of personal digital devices, including indicators that are used, terminating network connectivity and the like. As well, as has already been discussed this morning, there is training around diversity and race relations.

Then, obviously, there is training on the job after they have graduated from the CBSA College. Obviously, the supervisors and management play a role in terms of guiding them in that on-the-job aspect.

All this to say that what it means to be security officer is a mixture of elements that are broader than what is laid out here in the legislation, but it already includes many of the elements that are covered by the legislation. However, obviously, enshrining the threshold in legislation will further enrich our training around indicators. They will be trained on the regulations themselves, which will cover the note taking and all the elements around things like when the device was searched and for what purpose, what was found on it, what the disposition of it was, what applications were looked at and what the duration was — so a number of those different pieces. Obviously, the training will be further enhanced by the legislation.

Senator Boniface: Thank you. I'm trying to be quick here. The minister made reference to the searches and the result of the Alberta and Ontario decisions. I imagine that you're tracking something. Can you enlighten us at this point as to what the impact of those two court decisions have been? Are you at that stage yet?

Nous pourrions fournir plus de renseignements sur ce qui est envisagé dans le règlement, qui serait conçu pour entrer en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de cette loi, vu qu'il s'agit d'un élément clé des mesures de responsabilité pour ce nouveau seuil.

Le sénateur Wells : Bien sûr, merci.

La sénatrice Boniface : Je remercie les fonctionnaires d'être ici. Je vais me concentrer sur quelques points, en particulier sur la formation. Je veux bien comprendre le niveau et le type de formation que doivent suivre les agents de l'ASFC, en particulier ceux qui seront chargés de cette question. Pourriez-vous nous fournir un peu plus de détails?

M. Millar : Oui, je vais commencer, puis je demanderai à mes collègues d'ajouter quelque chose.

Comme le ministre y a fait allusion, il s'agit d'une formation intensive. Nous avons notre Collège de l'ASFC, où un agent des services frontaliers apprend tous les outils de son métier. Les agents sont maintenant formés dans le cadre de notre politique actuelle concernant la fouille des appareils numériques personnels, y compris les indicateurs utilisés, l'interruption de la connectivité réseau, etc. De plus, comme cela a déjà été évoqué ce matin, il existe une formation sur la diversité et les relations raciales.

Puis, évidemment, il y a la formation en cours d'emploi après l'obtention du diplôme du Collège de l'ASFC. Évidemment, les superviseurs et la direction jouent un rôle en les guidant dans cet aspect de la formation en cours d'emploi.

Tout cela pour dire que ce que signifie être un agent de sécurité est un mélange d'éléments plus large que ce qui est énoncé ici dans la loi, mais cela comprend déjà bon nombre des éléments qui sont couverts par la loi. Cependant, manifestement, l'inscription du seuil dans la législation va enrichir notre formation sur les indicateurs. Ils seront formés sur le règlement lui-même, ce qui couvrira la prise de notes et tous les éléments relatifs à des choses comme le moment où l'appareil a été fouillé et dans quel but, ce qui a été trouvé sur l'appareil, ce qu'on en a fait, quelles applications ont été examinées et quelle a été la durée, donc un certain nombre de ces différents éléments. Il est évident que la formation sera renforcée par la législation.

La sénatrice Boniface : Merci. J'essaie d'être rapide. Le ministre a fait référence aux fouilles et au résultat des décisions de l'Alberta et de l'Ontario. J'imagine que vous êtes en train de suivre quelque chose. Pouvez-vous nous éclairer à ce stade sur les répercussions de ces deux décisions judiciaires? Êtes-vous déjà à cette étape?

Mr. Millar: For those two provinces, it's now "reasonable grounds to suspect" to be able to initiate that examination. The early data is showing us that our examinations have dropped by 60% as a result of that higher threshold. That's what we're seeing so far, and that is concerning.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Yussuff: Witnesses, thank you again for being here.

The minister indicated that the regulation is being drafted. But will the regulation be subject to the same public process of gazetting and public comments? Could additional changes or recommendations come from the public process?

Ms. Aceti: Thank you, Mr. Chair. I would say we already have published an intent to regulate to start to solicit any input from the public on the regulation to support the transparency that you're seeking. So we have done that. That was supposed to be for a period of 30 days, and then we'll proceed with the regulatory process with Treasury Board colleagues.

Senator Yussuff: Once you publish the actual regulation, would the public still be able to see it? We don't know what it is you're drafting. We haven't seen it yet. Obviously, it is guided by the legislation and what the minister has indicated, but when would the public get a chance to actually look at the regulation and not just comment about the fact that you're drafting the regulations?

Ms. Aceti: Right, so there is some urgency in finalizing the regulations so they may come into force alongside the legislation. We need to consider whether there will be that publication timeline factored into this, which is why we did post the consultation notice and can describe here today the way regulations are expected to contain the requirement that officers disable network connectivity and take detailed notes in the context of the exam. The regulations are designed to create limits on the conduct of the exam and to work in conjunction with the legislation, which provides limits on the initiation of the exam. Again, the two pieces work together to create the limits and controls called for by the court.

Senator Yussuff: You indicate that we are obviously going to have a new public review complaint commission. It would seem to me that this complements the legislation the minister is proposing here. The other side of this, of course, is that it is coming after the legislation that is before us being passed.

M. Millar : Pour ces deux provinces, il s'agit maintenant des « motifs raisonnables de soupçonner » pour pouvoir entreprendre cet examen. Les premières données montrent que nos examens ont diminué de 60 % en raison de ce seuil plus élevé. C'est ce que nous constatons jusqu'ici, et c'est inquiétant.

La sénatrice Boniface : Merci.

Le sénateur Yussuff : Mesdames et messieurs, merci encore une fois d'être ici.

Le ministre a indiqué que le règlement est en cours de rédaction. Mais le règlement sera-t-il soumis au même processus public de publication dans la *Gazette* et de commentaires du public? Des modifications ou des recommandations supplémentaires pourraient-elles découler du processus public?

Mme Aceti : Merci, monsieur le président. Je dirais que nous avons déjà publié une intention de réglementer pour commencer à solliciter les commentaires du public sur le règlement afin de soutenir la transparence que vous recherchez. C'est donc ce que nous avons fait. C'était censé être pour une période de 30 jours, et ensuite nous procéderons au processus de réglementation avec nos collègues du Conseil du Trésor.

Le sénateur Yussuff : Lorsque vous aurez publié le règlement proprement dit, le public sera-t-il toujours en mesure de le voir? Nous ne savons pas ce que vous êtes en train de rédiger. Nous ne l'avons pas encore vu. De toute évidence, cela est guidé par la législation et par ce que le ministre a indiqué, mais quand le public aura-t-il la chance de voir réellement le règlement et pas seulement de faire des commentaires sur le fait que vous êtes en train de rédiger le règlement?

Mme Aceti : Exact, il y a donc une certaine urgence pour achever le règlement afin qu'il puisse entrer en vigueur en même temps que la loi. Nous devons nous demander si le délai de publication sera pris en considération, et c'est pourquoi nous avons publié l'avis de consultation et que nous pouvons décrire ici aujourd'hui la façon dont le règlement devrait contenir l'obligation que les agents désactivent la connectivité réseau et prennent des notes détaillées dans le contexte de l'examen. Le règlement est conçu de manière à créer des limites au déroulement de l'examen et à fonctionner conjointement avec la loi, qui prévoit des limites au déclenchement de l'examen. Encore une fois, les deux éléments fonctionnent ensemble pour créer des limites et mettre en place les contrôles demandés par le tribunal.

Le sénateur Yussuff : Vous dites que nous allons manifestement avoir une nouvelle commission d'examen des plaintes du public. Il me semble que cela complète la législation que le ministre propose ici. L'autre aspect de la chose, bien sûr, est qu'elle survient après l'adoption de la loi qui nous est présentée.

Again, I suppose when it gets to the Senate, we'll have to examine to see the consistency, how they complement each other in regard to some of the points that have been raised by myself and other senators on this committee.

What is the timing? I shouldn't ask you that question. We will find out sooner or later when this legislation will get through Parliament and over here so we can see the complementary aspect of the public complaints commission to deal with some gaps that we may want to correct, senators, in regard to this new piece of legislation.

Mr. Millar: Absolutely. As you say, I can't opine on the will of Parliament in terms of the level and duration of scrutiny around this and what might be adjusted, but clearly it's a piece that is important in terms of ensuring robust review and that we are held to account for how we administer this legislation. There is also the Privacy Commissioner and courts as well.

Public Safety Canada has carriage for the review commission. It would be inappropriate for us to have carriage of the legislation for which we're reviewed.

Mr. Koops, I don't know if there is anything you want to add there, but I think it's tricky to surmise on the timeline.

Mr. Koops: Indeed, Scott. The bill was introduced the week before last. It is awaiting second reading in the other place. The minister has called on his MP colleagues there to pass the bill quickly.

I would note, for the purposes of the committee, that this bill that is before you, and Bill C-20, do not coordinate in their amendments. They are amending different things. The types of searches that are being discussed here would, of course, be reviewable by the new commission, either in response to a specific complaint about a specific instance or under the commission's broader power to review what we refer to as "specified subject matter" or what would be a broader policy review.

In the meantime, they do not coordinate one to the other. They are, obviously, aligned, but they are amending different things.

Senator Yussuff: Thank you, witness.

Senator Dalphond: If I get through my questions, I would like to ask the department to do a follow-up.

The minister said that there are no criteria and that we are agreeing to have higher criteria than in the U.S. and the U.K. I have the Customs and Excise Management Act 1979. Section 163A refers to the power to search articles. It is given to

Encore une fois, je suppose que lorsque le projet de loi sera renvoyé au Sénat, nous devons nous pencher sur la cohérence, sur la façon dont les éléments se complètent en ce qui concerne certains des points qui ont été soulevés par moi-même et par d'autres sénateurs du comité.

Quel est le calendrier? Je ne devrais pas vous poser cette question. Nous saurons tôt ou tard quand cette loi sera adoptée par le Parlement et ici, afin que nous puissions voir l'aspect complémentaire de la commission des plaintes du public pour combler certaines lacunes que nous pourrions vouloir corriger, mesdames et messieurs les sénateurs, en ce qui concerne ce nouveau texte de loi.

M. Millar : Absolument. Comme vous le dites, je ne peux pas me prononcer sur la volonté du Parlement pour ce qui est du niveau et de la durée de l'examen et de ce qui pourrait être modifié, mais de toute évidence, c'est un élément important pour garantir un examen solide et pour que nous soyons tenus responsables de la façon dont nous appliquons cette loi. Il y a aussi le commissaire à la protection de la vie privée et les tribunaux.

Sécurité publique Canada s'occupe de la commission d'examen. Il serait inapproprié que nous soyons responsables de la loi pour laquelle nous sommes soumis à un examen.

Monsieur Koops, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, mais je pense qu'il est difficile de se faire une idée du calendrier.

M. Koops : En effet, monsieur Millar. Le projet de loi a été présenté il y a deux semaines. Il est en attente de la deuxième lecture à l'autre endroit. Le ministre a demandé à ses collègues députés là-bas d'adopter rapidement le projet de loi.

Je tiens à souligner, pour les besoins du comité, que le projet de loi qui vous est présenté et le projet de loi C-20 ne sont pas coordonnés pour ce qui est de leurs amendements. Ils modifient des choses différentes. Les types de fouilles dont il est question ici pourraient, bien sûr, être examinés par la nouvelle commission, soit en réponse à une plainte particulière au sujet d'un cas particulier, soit en vertu du pouvoir plus large de la commission d'examiner ce que nous désignons comme un « sujet précis » ou ce qui serait un examen stratégique plus large.

En attendant, ils ne se coordonnent pas entre eux. Ils sont évidemment alignés, mais ils modifient des choses différentes.

Le sénateur Yussuff : Je remercie le témoin.

Le sénateur Dalphond : Si j'arrive à poser toutes mes questions, j'aimerais demander au ministère de faire un suivi.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de critères et que nous acceptons d'avoir des critères plus élevés qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni. J'ai sous les yeux la loi de 1979 sur la gestion des douanes et de l'accise. L'article 163A fait référence au

the border officers if they have reasonable grounds to suspect. Section 164 gives the power to search persons if they have reasonable grounds to suspect.

Will the department confirm that they have reviewed the legislation in the U.K., especially, and in the U.S., and confirm that it is not “reasonable grounds to suspect” which is being used in the U.K.?

I’m asking, Mr. Chair, if the department can follow up with the committee and let us know, because the minister seems to have said that there were no criteria, was no threshold, in the U.K.

My other question follows from what the minister said and what you said, Mr. Millar, before. It’s about what has been the current practice in Alberta and Ontario. You said that the impact of having “reasonable grounds to suspect” being used has reduced the number of searches by 60%. Could you tell us about the 40% that were conducted? What was the rate of success?

Mr. Millar: I couldn’t do that offhand. What I was saying is that there was a 60% reduction in examinations. That’s any examination, whether successful or not successful. That is an early indication that we have on that side.

Senator Dalphond: Sixty per cent fewer?

Mr. Millar: Fewer examinations.

Senator Dalphond: Of computers, iPads or in general?

Mr. Millar: Personal digital devices. Anything that stores digital data that we see as somebody’s property.

Senator Dalphond: Could you provide us information about the 40% that was conducted, the smaller amount, if it was more successful than usual because the grounds were more focused?

Mr. Millar: I’ll turn to Ms. Aceti both on that and on your question on international as well.

Ms. Aceti: Thank you. Perhaps I’ll start with the U.K. Our understanding is that the treatment of personal digital devices in the U.K. is handled under the no-threshold examination authority that applies to goods, so much like the current Canadian model. Personal digital devices are considered inclusive goods in the U.K. and therefore subject to a no-threshold examination authority. I believe section 164, regarding search of the person, is similar to our skin or strip search, which does hold the higher threshold here in Canada as well.

pouvoir de fouiller des articles. Il est conféré aux agents frontaliers s’ils ont des motifs raisonnables de soupçonner. L’article 164 confère le pouvoir de fouiller des personnes s’ils ont des motifs raisonnables de soupçonner.

Le ministère va-t-il confirmer qu’il a examiné la législation au Royaume-Uni, en particulier, et aux États-Unis, et que ce ne sont pas les « motifs raisonnables de soupçonner » qui sont utilisés au Royaume-Uni?

Je demande, monsieur le président, si le ministère peut faire un suivi auprès du comité et nous le faire savoir, car le ministre semble avoir dit qu’il n’y avait pas de critères, pas de seuil, au Royaume-Uni.

Mon autre question découle de ce que le ministre a dit et de ce que vous avez dit, monsieur Millar, auparavant. Il s’agit de la pratique actuelle en Alberta et en Ontario. Vous avez dit que les répercussions de l’utilisation des « motifs raisonnables de soupçonner » ont réduit le nombre de fouilles de 60 %. Pouvez-vous nous parler des 40 % de fouilles qui ont été effectuées? Quel était le taux de réussite?

M. Millar : Je ne pourrais pas le faire de mémoire. Ce que je disais, c’est qu’il y a eu une réduction de 60 % des examens. Il s’agit de tout examen, qu’il soit réussi ou non. C’est une première indication que nous avons de ce côté-là.

Le sénateur Dalphond : Soixante pour cent de moins?

M. Millar : Moins d’examens.

Le sénateur Dalphond : Des ordinateurs, des iPads ou de façon générale?

M. Millar : Des appareils numériques personnels. Tout ce qui stocke des données numériques que nous considérons comme la propriété de quelqu’un.

Le sénateur Dalphond : Pourriez-vous nous fournir des renseignements sur les 40 % qui ont été effectués, le plus petit nombre, s’il a eu plus de succès que d’habitude parce que les motifs étaient plus ciblés?

M. Millar : Je vais demander à Mme Aceti de répondre à cette question ainsi qu’à votre question sur l’aspect international.

Mme Aceti : Merci. Je vais peut-être commencer par le Royaume-Uni. Nous croyons comprendre que le traitement des appareils numériques personnels au Royaume-Uni relève du pouvoir d’examen sans seuil qui s’applique aux marchandises, un peu comme le modèle canadien actuel. Les appareils numériques personnels sont considérés comme des biens inclusifs au Royaume-Uni, et ils sont donc soumis à un pouvoir d’examen sans seuil. Je crois que l’article 164, qui concerne la fouille de la personne, est semblable à notre fouille à nu, qui est assujettie à un seuil plus élevé ici aussi au Canada.

Senator Dalphond: Section 163 is search of articles.

Ms. Aceti: I would have to look at that to confirm, but, again, our understanding is that the definition of “articles” does not likely include personal digital devices, that those would be in the no-threshold category of goods.

Senator Dalphond: You will also check for the data about the rate of success of the focus test?

Ms. Aceti: Certainly.

Mr. Millar: If I may, just on the rate of success, we’ll follow up on that point.

It’s still important to underscore that it’s not that reasonable grounds to suspect will not lead to authority to examine. It’s more that there is a very compressed timeline within which the border service officers only have so much information available to them: they have the person, and they have what they are carrying. It might be the case where we know that a specific contravention and certain indicators are there, but it will also very often be a situation where there are inconsistent answers, behavioural indicators, inconsistent luggage, all the rest. The lower threshold provides the scope not to have to second-guess and pause or stop if the officer does not know specifically if there is a particular regulatory offence. It allows for the escalation of examination to that point. Whether we’re missing anything from not doing more examinations, I don’t want to surmise that everything was adverse either way. However, we know that a process of examination that has been successful to date — to a level much beyond other types of examinations — is not occurring anymore.

Scott Nesbitt, just on the U.K. example, just so we don’t have too many follow-ups here, maybe you can answer all the questions within the committee meeting. Do you have anything to add on that?

Mr. Nesbitt: I don’t have anything to add beyond what Ms. Aceti has already said. Our understanding is that U.K. border officials examine devices pursuant to the no-threshold examination authority that they use for goods, much like the CBSA had been doing under 99(1)(a). They do have a reasonable suspicion standard for the search of persons, but that’s consistent with the Customs Act provisions in section 98 here for strip searches or other personal searches.

The Chair: Thank you. We would appreciate any follow-up material in response to the questions raised by Senator Dalphond.

Le sénateur Dalphond : L’article 163 concerne la fouille d’articles.

Mme Aceti : Il faudrait que je regarde cela pour le confirmer, mais encore une fois, nous croyons savoir que la définition d’« articles » ne comprend probablement pas les appareils numériques personnels, que ceux-ci feraient partie de la catégorie des biens non assujettis à un seuil.

Le sénateur Dalphond : Vous pourrez également vérifier les données concernant le taux de réussite associé aux motifs plus ciblés?

Mme Aceti : Certainement.

M. Millar : Si vous le permettez, par rapport au taux de réussite, nous ferons un suivi sur ce point.

Il demeure important de souligner que ce n’est pas que les motifs raisonnables de soupçonner ne mèneront pas au pouvoir d’examiner. Il s’agit plutôt d’un délai très court dans lequel les agents des services frontaliers ne disposent que de peu de renseignements : ils ont la personne et ce qu’elle transporte. Il se peut que nous sachions qu’une contravention particulière et que certains indicateurs soient présents, mais il s’agira aussi très souvent d’une situation où il y a des réponses incohérentes, des indicateurs comportementaux, des bagages incohérents, et tout le reste. Le seuil inférieur offre à l’agent la possibilité de ne pas devoir anticiper et de faire une pause ou de s’arrêter s’il ne sait pas précisément s’il y a une infraction réglementaire particulière. Il permet l’escalade de l’examen jusqu’à ce point. Je ne veux pas supposer que quelque chose nous échappe si nous ne faisons pas plus d’examen, mais je ne veux pas supposer que tout était négatif non plus. Cependant, nous savons qu’un processus d’examen réussi jusqu’ici — à un niveau bien supérieur à d’autres types d’examen — n’a plus lieu.

Maître Nesbitt, pour ce qui est de l’exemple du Royaume-Uni, afin que nous n’ayons pas trop de suivis à faire ici, vous pouvez peut-être répondre à toutes les questions pendant la réunion du comité. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Me Nesbitt : Je n’ai rien à ajouter au-delà de ce que Mme Aceti a déjà dit. D’après ce que nous comprenons, les agents frontaliers du Royaume-Uni examinent les appareils en vertu du pouvoir d’examen sans seuil qu’ils utilisent pour les marchandises, un peu comme l’ASFC le faisait en vertu de l’alinéa 99(1)a). Ils ont une norme du soupçon raisonnable pour la fouille de personnes, mais cela est conforme aux dispositions de l’article 98 de la Loi sur les douanes concernant les fouilles à nu ou autres fouilles personnelles.

Le président : Merci. Nous vous serions reconnaissants de fournir tout document de suivi en réponse aux questions soulevées par le sénateur Dalphond.

[Translation]

Senator Dagenais: What worries me about all this is that the Canada Border Services Agency will be given additional responsibility, when we know that there is a serious shortage of staff and that some border crossings have to close early. We are falling back on the main border crossings where there are endless lineups. I look forward to seeing the result of additional responsibilities and untrained border services officers.

As usual, the minister didn't answer my question about the rationale for the very significant reduction in fines for those who interfere with the work of peace officers during the search. I would like to hear from the border services officers who aren't here at the table to express their views.

In your opinion, what is the justification, once again, for giving a new advantage to those who do not respect border services officers? I think a significant decrease in fines doesn't give border services officers any tools. We are giving them additional responsibilities, but we are taking away their tools; I would like to hear what you have to say about that.

Mr. Millar: Thank you for your question, Mr. Senator.

Would you allow me to answer in English to be more specific?

Senator Dagenais: Of course, Mr. Millar, we have translation.

[English]

Mr. Millar: The responsibility for CBSA to conduct these examinations does exist now, and the policies and operational bulletins that have guided our work have guided us since 2015 and have been reviewed by the Office of the Privacy Commissioner and have been improved and informed by those reviews, and, obviously, will be enshrined in legislation.

I think an important thing that I would like to underscore, though, is, as you say, senator, CBSA officers are very busy, and there is a lot going on. We do enforce 90 acts and regulations that are not our own. What we were talking about here is in relation to regulatory offences. It is not in relation to criminal offences at all. It will be undeclared goods, undervalued goods — there is quite an economic component to what we are talking about here — as well as prohibited goods where you do capture, as the examples have been given, hate propaganda, child sex victimization and child pornography.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est qu'on donnera une responsabilité supplémentaire à l'Agence des services frontaliers du Canada, alors qu'on sait qu'il y a un manque flagrant de personnel et que certains postes frontaliers doivent fermer plus tôt. On se rabat sur les postes frontaliers principaux où il y a des files d'attente interminables. J'ai hâte de voir le résultat entraîné par les responsabilités supplémentaires et les agents des services frontaliers non formés.

Comme d'habitude, le ministre n'a pas répondu à ma question sur la justification de la diminution très significative des amendes à ceux qui entravent le travail des agents de la paix au moment de la fouille. J'aimerais connaître les réactions des agents des services frontaliers qui, eux, ne sont pas ici à la table pour s'exprimer.

Selon vous, qu'est-ce qui justifie, encore une fois, de donner un nouvel avantage à ceux qui ne respectent pas les agents des services frontaliers? Quant à moi, une diminution significative des amendes ne donne pas d'outils aux agents des services frontaliers. On leur donne des responsabilités supplémentaires, mais on leur enlève des outils; j'aimerais vous entendre sur le sujet.

M. Millar : Merci de votre question, monsieur le sénateur.

Acceptez-vous que je vous réponde en anglais pour être plus précis?

Le sénateur Dagenais : Bien sûr, monsieur, nous avons la traduction.

[Traduction]

M. Millar : La responsabilité pour l'ASFC de mener ces examens existe bel et bien maintenant, et les politiques et les bulletins opérationnels qui ont guidé notre travail nous guident depuis 2015 et ont été examinés par le Commissariat à la protection de la vie privée et ont été améliorés et guidés par ces examens, et, évidemment, seront inscrits dans la loi.

Je pense qu'une chose importante que je voudrais souligner, cependant, c'est que, comme vous le dites, monsieur le sénateur, les agents de l'ASFC sont très occupés, et il se passe beaucoup de choses. Nous appliquons 90 lois et règlements qui ne sont pas les nôtres. Ce dont nous parlons ici concerne les infractions réglementaires. Cela n'est pas du tout lié aux infractions pénales. Il s'agit de marchandises non déclarées, de marchandises sous-évaluées — il y a une réelle composante économique à ce dont nous parlons ici — ainsi que de marchandises interdites où l'on trouve, comme dans les exemples qui ont été donnés, de la propagande haineuse, de la victimisation sexuelle des enfants et de la pornographie infantile.

All this to say that this is in that regulatory space. If something — say child pornography, being the clearest example — where there is that overlap with a Criminal Code offence, that information on that device is turned over to the police, and then they move into that criminal threshold space and their own requirements around continuing with that examination. Anything that moves into a criminal space around fines, like summary convictions and indictable convictions, that's down a separate criminal space where police would investigate that.

At the end of the day, yes, there is the requirement to answer truthfully a border services officer, to make available a personal digital device that will help us to determine whether we need to calculate duties in a certain way based on what has been given, or, again, follow up from the regulatory offence results from other things. But this is about keeping goods from coming in that shouldn't be coming in or properly valuing the goods, those that should be valued.

Julia, is there anything you want to add to that?

Ms. Aceti: Certainly, if I may just add on the first point, again, as Mr. Millar is noting, what we are doing in this proposal is creating limits and creating controls where previously a no-threshold examination authority existed. The CBSA was authorized to do these examinations previously, and that had been upheld by the courts in a lot of different jurisprudence. In this exercise, we are creating controls and creating a limit. This does not represent a new authority or an expanse of authority for CBSA officers.

Just on the second point, I believe, Mr. Chair, we're referring to the amendment on the penalty for hindering an officer, so I may just offer here that this amendment is designed to align with a similar offence that exists under the Immigration and Refugee Protection Act, and so the effort there is just to align those two similar offences in those two important pieces of legislation for the CBSA. It, in fact, does not represent a lessening; rather, it makes sure there is both a summary conviction and an indictable offence noted, again, so that those two acts are aligned.

Thank you.

The Chair: Thank you very much for those helpful responses.

Senator Richards: Thank you to the witnesses.

Tout ça pour dire que cela se retrouve dans cet espace réglementaire. Si quelque chose — comme la pornographie infantile, qui en est l'exemple le plus clair — s'assortit d'une infraction au Code criminel, l'information contenue sur cet appareil est remise à la police, qui entre alors dans l'espace du seuil criminel et des exigences qui lui sont propres pour poursuivre l'examen. Tout ce qui s'inscrit dans un espace criminel, comme des amendes, les déclarations de culpabilité par procédure sommaire et les déclarations de culpabilité par mise en accusation, se retrouve dans un espace criminel distinct où la police enquêtera.

En fin de compte, oui, il y a l'obligation de répondre honnêtement à un agent des services frontaliers, de mettre à sa disposition un appareil numérique personnel qui nous aidera à déterminer si nous devons calculer les droits d'une certaine manière en fonction de ce qui a été donné... ou, encore une fois, le suivi d'une infraction réglementaire résulte d'autres choses. Il s'agit d'empêcher l'entrée de marchandises qui ne devraient pas entrer ou d'évaluer correctement les marchandises, celles qui devraient être évaluées.

Madame Aceti, souhaitez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

Mme Aceti : Certainement, si je peux juste ajouter quelque chose au premier point... encore une fois, comme le souligne M. Millar, ce que nous faisons dans cette proposition, c'est créer des limites et des mesures de contrôle là où il y avait auparavant un pouvoir d'examen qui n'était assorti d'aucun seuil. L'ASFC était autorisée à effectuer ces examens auparavant, et cela a été confirmé par les tribunaux dans beaucoup de cas de jurisprudence différents. Dans cet exercice, nous créons des mesures de contrôle et une limite. Cela ne représente pas un nouveau pouvoir ou le prolongement du pouvoir des agents de l'ASFC.

Par rapport au deuxième point, je crois, monsieur le président, que nous faisons allusion à l'amendement relatif à la pénalité pour faire obstacle à un agent. Je peux donc simplement dire que cet amendement est conçu pour s'aligner sur une infraction similaire qui existe en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et que l'effort consiste simplement à aligner ces deux infractions similaires dans ces deux textes de loi importants pour l'ASFC. En fait, il s'agit non pas d'une atténuation, mais bien d'un moyen de s'assurer qu'il y a à la fois une déclaration de culpabilité par procédure sommaire et une déclaration de culpabilité par mise en accusation afin que ces deux lois soient harmonisées.

Merci.

Le président : Merci beaucoup de ces réponses utiles.

Le sénateur Richards : Merci aux témoins.

I know this is a broad statement, but I'm going to make it. If you can't convince me that this won't be arbitrary or authoritarian, then I cannot in all conscience support it.

The idea of profiling goes beyond race or gender. It goes into a personal opinion of border guards at times, and I'm not sure that anyone can have enough training to stop their own prejudice in this regard.

I'm just wondering if you have convinced yourself that the bill is well-thought-out, or do you think amendments should be given to it by the Senate when it comes?

Mr. Millar: Senator, I do want to leave space for policy-makers to make policies and to defend them and make sure that I'm in the space of answering what this legislation does and was designed to do. Maybe I can make a few general comments.

One is that while the expectation of privacy at the border is reduced, it is not non-existent. A phone or personal device is not what it was 20 years ago. Your whole life can be on your device, particularly where there is network connectivity. While the court has made clear that given this mosaic of circumstances, a no-threshold does not remain consistent with section 8 of the Charter, it recognizes that there would be space, possibly below the level of "reasonable grounds to suspect," and that is something that, again, prior to this legislation, prior to those court opinions, CBSA has taken on board. Again, this is why we have had these policies today, and this is why the Office of the Privacy Commissioner has looked at it. We have circumscribed by policy and put in place certain protections, but, absolutely, we respect the court. In terms of speaking to the need to legislate the threshold, absolutely, it is excellent to legislate and enshrine what in practice is a requirement now at CBSA. Absolutely, we are happy to be held to account, and beyond other types of external review that happened, the review and complaints body is something that is important to us. The note taking and other elements will support that. There will be the legislative requirement for our officers to follow along.

What I can say is that as I understand it, how this has been designed and how it has actually been touched on in the Charter Statement as well is to touch on both security and privacy and to update the legislation, the Customs Act, to reflect the current environment.

Senator Richards: Thank you. Just quickly I will say that it still comes down to a personal interaction between the border guard and the passenger, and if the passenger feels nervous but

Je sais que c'est une déclaration générale, mais je vais la faire. Si vous ne pouvez pas me convaincre que cela ne sera pas arbitraire ou autoritaire, alors je ne peux pas le soutenir en toute conscience.

L'idée du profilage va au-delà de la race ou du sexe. Elle relève d'une opinion personnelle des agents frontaliers à certains moments, et je ne suis pas sûr que quiconque puisse avoir une formation suffisante pour mettre fin à ses propres préjugés à cet égard.

Je me demande simplement si vous êtes convaincus que le projet de loi est bien pensé, ou pensez-vous que des modifications devraient lui être apportées par le Sénat lorsqu'il lui sera renvoyé?

M. Millar : Sénateur, je veux laisser aux décideurs l'espace nécessaire pour élaborer des politiques et les défendre, et m'assurer que je suis dans l'espace nécessaire pour répondre à ce que cette législation fait et a été conçue pour faire. Je peux peut-être formuler quelques commentaires généraux.

Le premier, c'est que même si l'attente en matière de vie privée à la frontière est réduite, elle n'est pas inexistante. Un téléphone ou un appareil personnel n'est plus ce qu'il était il y a 20 ans. Votre vie entière peut se retrouver sur votre appareil, en particulier lorsqu'il y a une connectivité réseau. Même si la cour a clairement indiqué que, compte tenu de cette mosaïque des circonstances, l'absence de seuil n'est pas conforme à l'article 8 de la Charte, elle reconnaît qu'il y aura un espace, peut-être en dessous du niveau des « motifs raisonnables de soupçonner », et c'est quelque chose dont, encore une fois, avant cette loi, avant ces opinions de la cour, l'ASFC a tenu compte. Encore une fois, c'est pourquoi nous avons aujourd'hui ces politiques et c'est pourquoi le Commissariat à la protection de la vie privée les a examinées. Nous avons circonscrit la politique et mis en place certaines protections, mais, absolument, nous respectons le tribunal. Pour ce qui est de la nécessité de légiférer sur le seuil, absolument, c'est excellent de légiférer et d'inscrire ce qui, dans la pratique, est maintenant une exigence à l'ASFC. Absolument, nous sommes heureux de devoir rendre des comptes, et au-delà des autres types d'examen externes qui ont eu lieu, l'organisme d'examen des plaintes est quelque chose qui est important pour nous. La prise de notes et d'autres éléments viendront appuyer cela. Il y aura l'obligation législative pour nos agents de suivre le processus.

Ce que je peux dire, c'est que, d'après ce que je comprends, la façon dont cela a été conçu et la façon dont cela a été abordé dans la déclaration de la Charte, c'est qu'il s'agit d'aborder à la fois la sécurité et la protection des renseignements personnels et de mettre à jour la législation, la Loi sur les douanes, pour refléter l'environnement actuel.

Le sénateur Richards : Merci. Rapidement, je dirai qu'il s'agit toujours d'une interaction personnelle entre l'agent frontalier et le passager, et si le passager se sent nerveux, mais

has no reason to and is sweating, he can be taken in and strip-searched and his phone identified, and I think that is a plausible indicator of overreach.

I'll leave it at that.

The Chair: Thank you, Senator Richards. We'll take that as a comment as opposed to a question.

Senator Dasko: My question does follow Senator Richards' question with respect to the privacy issues. I would like to drill down a little more on the privacy issues.

Some of the background material we received suggests that the Privacy Commissioner was looking for a higher threshold than we see in this legislation, so I want to ask you about that and what the Privacy Commissioner's response to this legislation is. If the Privacy Commissioner was looking for a higher threshold, what does that say? Does that bode well for the future of the legislation, then, if the Privacy Commissioner is not entirely pleased with this?

I just want to ask a very minor question with respect to the 60% reduction in examination. I want to make sure that we are not talking about a reduction that might be related to COVID, the overall reduction in travel because of COVID, but rather that the 60% reduction is related to the pool of travellers who present themselves, a reduction in that, as opposed to a COVID-related reduction.

Those are my questions, and thank you.

Mr. Millar: Absolutely. Unfortunately, COVID has been going on for a while now, and the application of the "reasonable grounds to suspect" threshold in Alberta and Ontario is quite recent, given the applicability of that decision. It came into force April 28, if I recall correctly offhand. Hopefully, that addressed your point on that one.

Around privacy, I am so sorry. What was the question?

Senator Dasko: I understand that the Privacy Commissioner —

Mr. Millar: Yes, the Privacy Commissioner. Thank you. Sorry.

Absolutely. I do not want to speak for the Privacy Commissioner, and certainly we have briefed them on elements of the bill, but I will leave it to them to speak to it.

n'a aucune raison de l'être et qu'il transpire, il peut être emmené et fouillé à nu, et son téléphone, identifié, et je pense que c'est un indicateur plausible de dépassement.

Je vais m'arrêter là.

Le président : Merci, monsieur le sénateur Richards. Nous allons prendre cela comme un commentaire plutôt que comme une question.

La sénatrice Dasko : Ma question suit celle du sénateur Richards en ce qui concerne les problèmes de protection des renseignements personnels. J'aimerais approfondir un peu plus les questions.

Certains des documents de référence que nous avons reçus donnent à penser que le commissaire à la protection de la vie privée cherchait un seuil plus élevé que ce que nous voyons dans la loi, alors je veux vous demander ce qu'il en est et quelle est la réaction du commissaire à la vie privée face à cette loi. Si le commissaire souhaitait un seuil plus élevé, qu'est-ce que cela veut-il dire? Cela augure-t-il bien pour l'avenir de la législation si le commissaire à la protection de la vie privée n'est pas entièrement satisfait?

Je veux juste poser une toute petite question concernant la réduction de 60 % des examens. Je veux m'assurer que nous ne parlons pas d'une réduction qui pourrait être liée à la COVID, à la diminution générale des voyages à cause de la COVID, mais plutôt que la réduction de 60 % est liée au bassin de voyageurs qui se présentent, à la réduction de la taille de ce groupe, plutôt qu'être liée à la COVID.

Voilà mes questions, et merci.

M. Millar : Absolument. Malheureusement, la COVID dure depuis un certain temps déjà, et l'application du seuil des « motifs raisonnables de soupçonner » en Alberta et en Ontario est assez récente, vu l'applicabilité de cette décision. Elle est entrée en vigueur le 28 avril, si ma mémoire est bonne. J'espère avoir répondu à votre question sur ce point.

Pour ce qui est de la protection des renseignements personnels, je suis désolé. Quelle était la question?

La sénatrice Dasko : Je crois savoir que le commissaire à la protection de la vie privée...

M. Millar : Oui, le commissaire à la protection de la vie privée. Merci. Désolé.

Absolument. Je ne veux pas parler pour le commissaire à la protection de la vie privée, et il est certain que nous l'avons informé des éléments du projet de loi, mais je lui laisse le soin d'en parler.

In their 2019 report, there was a recommendation to exclude personal digital devices as a “good.” This legislation makes it a special class with certain limits, because a digital device is a good. We will have importations of iPads and all the rest. It is the examination itself, and it’s the engagement of section 8 of the Charter that brings in the threshold. It did call for the development of a legal framework, which you have before you, and it did call for going from a multiplicity of indicators to “reasonable grounds to suspect.”

Again, as the Charter Statement lays out, the intent of this legislation is to reflect the uniqueness of the border and the reduced expectation of privacy but also the operational exigencies — or demands, if you will — around how this has helped us to date at the reduced threshold, below “reasonable grounds to suspect,” to maintain a level of examination that continues to have a good resultant rate compared to other types of examinations.

Senator Dasko: I understood that the Privacy Commissioner wasn’t onside with the basis here, so I want to confirm that is the case. I was really asking about whether this is going to pose a problem with the legislation as it goes forward in the courts or down the road. Maybe I’m wrong. If I’m wrong in my interpretation of what I’ve read, then I’m happy to be corrected.

Mr. Millar: My understanding is the Privacy Commissioner continues to suggest the “reasonable grounds to suspect” threshold. The degree to which something can be a problem, I will leave to the House of Commons and Senate to determine. Again, I refer you to the Charter Statement. I know it just came out on Friday, but that will speak to the consistency of this with section 8.

Senator Dasko: Thank you.

Senator M. Deacon: My question has two parts, and it is about the practical and functional parts of this work. You talked about the note taking that we read about in the regulations. Would a border official have to note the details of why they enter each app on a personal digital device based on their objective reasoning? Is this something that is already done?

Ms. Aceti: Yes, the regulations will specify that the note taking would have to include a number of factors, as you described: the duration of the examination, which applications were accessed, what the indicators were that led to meeting the threshold. All of those details would be in the notes.

In coming up with those parameters, we did look to the *Therens* case, another case that describes police note taking, just as a guide — trying to hit precise pieces of information that would need to be included in the notes, again subject to that

Dans le rapport de 2019, il était recommandé d’exclure les appareils numériques personnels en tant que « bien ». La loi en fait une catégorie spéciale avec certaines limites, car un appareil numérique est un bien. Nous avons des importations d’iPads et de tout le reste. C’est l’examen lui-même, et c’est l’application de l’article 8 de la Charte qui introduit le seuil. Cela exigeait l’élaboration d’un cadre juridique, que vous avez devant vous, ainsi que le fait de passer d’une multiplicité d’indicateurs à des « motifs raisonnables de soupçonner ».

Encore une fois, comme le précise l’Énoncé concernant la Charte, l’intention de la loi est de refléter le caractère unique de la frontière et les attentes réduites en matière de protection de la vie privée, mais aussi les exigences opérationnelles, si vous le voulez, concernant la façon dont cela nous a aidés jusqu’ici avec le seuil réduit, sous les « motifs raisonnables de soupçonner », à maintenir un niveau d’examen qui continue d’avoir un bon taux de résultats par rapport aux autres types d’examens.

La sénatrice Dasko : Je crois savoir que le commissaire à la protection de la vie privée n’approuvait pas le seuil ici, donc je veux confirmer que c’est le cas. Je me demandais vraiment si cela allait poser un problème avec la loi lorsqu’elle sera présentée aux tribunaux ou par la suite. Je me trompe peut-être. Si je me trompe dans mon interprétation de ce que j’ai lu, alors je serai heureuse d’être corrigée.

M. Millar : Si j’ai bien compris, le commissaire à la protection de la vie privée continue de suggérer le seuil des « motifs raisonnables de soupçonner ». En ce qui concerne la mesure dans laquelle une situation peut poser problème, je laisse le soin à la Chambre des communes et au Sénat de l’établir. Encore une fois, je vous renvoie à l’Énoncé concernant la Charte. Je sais qu’il vient de paraître vendredi, mais il traitera de la cohérence de tout cela avec l’article 8.

La sénatrice Dasko : Merci.

La sénatrice M. Deacon : Ma question comporte deux parties, et elle porte sur les aspects pratiques et fonctionnels de ce travail. Vous avez parlé de la prise de notes qui est indiquée dans le règlement. Est-ce qu’un agent frontalier devrait noter les détails de la raison pour laquelle il entre dans chaque application d’un appareil numérique personnel en fonction de son raisonnement objectif? Est-ce quelque chose qui est déjà fait?

Mme Aceti : Oui, le règlement précisera que la prise de notes devra inclure un certain nombre de facteurs, comme vous l’avez décrit : la durée de l’examen, les applications auxquelles on a accédé, les indicateurs qui ont permis d’atteindre le seuil. Tous ces détails figureraient dans les notes.

Pour établir ces paramètres, nous avons examiné l’affaire *Therens*, une autre affaire qui décrit la prise de notes par la police, juste comme un guide, en essayant de trouver des éléments d’information précis qui devraient être inclus dans les

meaningful review to show those objective and reasonable factors that led to meeting the threshold.

Senator M. Deacon: Thank you. This has come up a couple of different ways this afternoon, but thinking about borders and, of course, water, land and air — at all our different borders.

Can you walk me through this a bit more? Say I'm a citizen and I have arrived — leaving, arrived — and I am in that moment — I'm going to call it the "heat of the moment" — where I feel perhaps unfairly targeted under these new measures, or I might feel that the authorities — bear with me — are abusing their powers to get a look at my photos or messages. Can you talk to us about what that looks like?

Mr. Millar: A couple of things. One is that, again, there will be legal requirements where you have to present goods. You have to answer truthfully to the questions posed. You have to make available, in this case, the password. Again, the Office of the Privacy Commissioner can receive complaints. The proposed review and complaints body will be able to receive complaints. Certainly, we can also receive complaints as an organization and, from a management oversight perspective, look to address concerns. There's kind of a mosaic there.

Ms. Aceti: Perhaps I'll briefly walk through a typical process. As Mr. Millar alluded to, all travellers have to make their customs declaration, answer truthfully in that regard and report their goods. They go through primary inspection for that process.

The vast majority of travellers are processed quite quickly through primary. They demonstrate compliance — returning Canadians, visitors, et cetera. That's where we point to the data point that in 2021, fewer than 1% of travellers were subject to a device examination. The vast majority of travellers coming through process through primary and demonstrate compliance with border requirements and border legislation.

Travellers can be referred to secondary for a variety of reasons. One may be indicators that present at primary, so inconsistent information that the officer feels should be explored further. There could be a target that is issued based on a pre-screening pre-arrival. That could be outstanding warrants against an individual, a previous criminal history, et cetera. Or there could be a random referral to secondary.

In the case of travellers going to secondary, the officer at secondary would continue questioning. The device search would only happen in secondary examination. But again, that officer would have to observe the indicators that meet the threshold

notes, encore une fois sous réserve de cet examen concret pour montrer ces facteurs objectifs et raisonnables qui ont fait en sorte que le seuil a été atteint.

La sénatrice M. Deacon : Merci. Cette question a été soulevée de plusieurs façons cet après-midi, mais je pense aux frontières et, bien sûr, à l'eau, à la terre et à l'air, à toutes nos différentes frontières.

Pouvez-vous me parler un peu plus? Disons que je suis un citoyen et que je suis arrivé — je pars, j'arrive — et que je suis dans ce moment — je vais l'appeler le « feu de l'action » — où je me sens peut-être injustement ciblé par ces nouvelles mesures, ou je sens peut-être que les autorités — soyez indulgents avec moi — abusent de leurs pouvoirs pour jeter un coup d'œil à mes photos ou à mes messages. Pouvez-vous nous parler un peu de ce à quoi cela ressemble?

M. Millar : Deux ou trois choses. La première est que, encore une fois, il y aura des exigences légales où vous devrez présenter des biens. Vous devez répondre sincèrement aux questions posées. Vous devez rendre disponible, dans ce cas, le mot de passe. Encore une fois, le Commissariat à la protection de la vie privée peut recevoir des plaintes. L'organisme proposé d'examen des plaintes sera en mesure de recevoir les plaintes. Certainement, nous pouvons aussi recevoir des plaintes en tant qu'organisation et, du point de vue de la surveillance de la gestion, chercher à réagir aux préoccupations. Il y a là une sorte de mosaïque.

Mme Aceti : Je vais peut-être vous présenter brièvement un processus type. Comme M. Millar y a fait allusion, tous les voyageurs doivent faire leur déclaration de douane, répondre à cet égard et déclarer leurs marchandises. Ils passent par l'inspection primaire pour ce processus.

La grande majorité des voyageurs sont traités assez rapidement à l'inspection primaire. Ils font preuve de conformité; Canadiens de retour au pays, visiteurs, etc. C'est là que nous soulignons le fait que, en 2021, moins de 1 % des voyageurs ont été soumis à un examen de l'appareil. La grande majorité des voyageurs qui passent par le processus primaire se conforme aux exigences et à la législation frontalières.

Les voyageurs peuvent être renvoyés à un examen secondaire pour diverses raisons. L'une d'entre elles peut être la présence d'indicateurs à l'inspection primaire, c'est-à-dire des renseignements incohérents qui, selon l'agent, doivent être explorés davantage. La personne peut être ciblée en raison d'un contrôle préalable à l'arrivée. Il peut s'agir de mandats en suspens contre une personne, d'antécédents criminels, etc. Ou il pourrait y avoir un renvoi aléatoire à l'inspection secondaire.

En ce qui concerne les voyageurs faisant l'objet d'un examen secondaire, l'agent responsable continuerait de poser des questions. La vérification d'appareils surviendrait seulement lors de l'examen secondaire, mais encore une fois, l'agent devrait

based on additional questioning. They may follow a line of questioning if they felt there was inconsistent or unclear information. Often there is a progressive search, so baggage would be examined first before the device exam would be turned to — again, only when the officer can articulate those reasonable and objective facts that contribute to the threshold being met.

Senator M. Deacon: You said an important part of this is the communications piece. Generally speaking, folks think, “Oh, it is random” or “I’m just the lucky 100” — with all due respect, that you are trying to do a quota.

Everyone has their story. I thought someone was looking for a sandwich in my backpack, not a gun. When they said, “We think you have a gun,” you know what happens to your body and your responses.

I’m just trying to think of any of those pieces, as we think through this, that mitigate the impact, such as good communication and understanding. Because in the times we are in, stress levels are higher than ever with travel. That whole perception of “I’m random” or “They’ve picked me because . . .,” and that’s not the case at all.

Ms. Aceti: Certainly. Those random referrals to secondary, the threshold would have to be developed and articulated by the officer in secondary, again, based on those indicators.

The question has come up a few times this afternoon on the behavioural indicators. Certainly, officers understand that different people might react differently to law enforcement — nervousness, long trips, frustration. Certainly, all travellers can relate to perhaps being impatient, frustrated and nervous. One behavioural indicator like that would not meet this threshold. The officers are looking for indicators coming together beyond those behavioural indicators. That’s an important point. It also guards against perhaps differential treatment for those who may interact with law enforcement differently. Officers are also trained in their diversity and race relations courses about how different groups may behave and interact differently with law enforcement.

Senator Boehm: Picking up from Senator Deacon’s comment about communication, as we go into a third decade of collaboration between the Department of Homeland Security and CBSA and Customs and Border Protection, or CBP, and all the different actors involved, how would you characterize the level of communication you have in terms of the day-to-day and

s’en tenir aux indicateurs qui atteignent le seuil en fonction de questions supplémentaires. Il pourrait poser une série de questions s’il était d’avis que de l’information était incohérente ou confuse. La plupart du temps, la fouille est progressive; donc, on fouillerait d’abord les bagages avant de procéder à la vérification des appareils — encore une fois, seulement lorsque l’agent peut justifier les faits raisonnables et objectifs qui font en sorte que le seuil est atteint.

La sénatrice M. Deacon : Vous avez dit qu’un aspect important de cette procédure est la communication. De façon générale, les gens pensent : « oh, cela se fait de façon aléatoire » ou « je fais juste partie de 100 personnes chanceuses » — et que, respectueusement, vous tentez d’atteindre un quota.

Tout le monde a son histoire, je pensais que quelqu’un cherchait un sandwich dans mon sac à dos, et pas un pistolet. Lorsqu’ils ont dit « nous pensons que vous avez un pistolet »..., vous savez ce qui arrive à votre corps et les réponses que vous allez donner.

J’essaie juste de penser à tous ces aspects, pendant que nous abordons le sujet, qui atténue les conséquences, comme une bonne communication et une bonne compréhension. Parce que présentement, le niveau de stress lié aux voyages est plus élevé que jamais. La perception liée au fait d’être « choisi au hasard » ou « d’être choisi parce que... », est complètement erronée.

Mme Aceti : Certainement. En ce qui concerne l’aiguillage aléatoire vers un examen secondaire, le seuil devrait être établi et expliqué par l’agent chargé de l’examen secondaire, qui tient, encore une fois, à ces indicateurs.

La question relative aux indicateurs comportementaux a été soulevée quelques fois cet après-midi. Il est évident que les agents comprennent que différentes personnes puissent agir différemment face à des personnes chargées de faire respecter la loi en raison de divers facteurs : nervosité, longs déplacements, frustration. Évidemment, tous les voyageurs peuvent comprendre le fait d’être peut-être impatient, frustré et nerveux. Un indicateur comportemental similaire n’atteindrait pas le seuil. Les agents veulent déceler des indicateurs qui vont au-delà de ces indicateurs comportementaux. Il s’agit d’un point important. Cela prévient aussi le fait de traiter différemment ceux qui pourraient interagir différemment avec les personnes responsables de faire respecter la loi. Les agents sont aussi formés dans le cadre de leurs cours axés sur la diversité et les relations raciales de façon à comprendre que différents groupes pourraient agir différemment en présence de personnes chargées de faire respecter la loi.

Le sénateur Boehm : Pour faire suite au commentaire du sénateur Deacon concernant la communication... alors que nous entamons notre 30^e année de collaboration entre le département de la Sécurité intérieure, l’ASFC et la Customs and Border Protection, ou CBP, ainsi qu’avec toutes les instances touchées, comment qualifieriez-vous le niveau de communication

whether you feel there is understanding at the U.S. end for what we are trying to achieve in this bill, for example?

Mr. Millar: Absolutely, senator. From communication from the inter-agency relationship standpoint, there is extensive — in fact, on Wednesday I'll be in Washington having a bilateral with my counterpart at CBP. We have always had strong relationships with our U.S. counterparts, certainly with COVID and the dynamic health situation and respective border requirements, as well as dealing with Ukraine. There are always crises and situations. There's Syria and the [Technical difficulties] Certainly, Afghanistan, Ukraine and the like have required a constant operational exchange of information, but also, more importantly, policy decisions have been made, respective legislation passed on both sides to try, as much as possible, to demystify the process for travellers, and to, as my colleague alluded to, ensure that travellers understand the requirements so we are not just having people nervous for no reason. We have very strong coordination with our U.S. colleagues.

Senator Boehm: I would like to get a little more granular. Both the Canadian Bar Association and the Barreau du Québec have recommended a working group on solicitor-client privilege at the border. This affects, of course, the specification of any documents inspection agents might want to see on personal electronic devices. Has this been created? Is this a concern you're discussing with the Americans as well?

Mr. Millar: As it relates to personal digital devices, if an examination is being conducted and we see suggestions of solicitor-client privilege or if it's a lawyer's or a judge's phone, we stop the examination at that point. We make a notation of that. We refer to legal counsel who may refer it to a judge.

I'll invite my colleague Mr. Nesbitt to add any points, to confirm whether privilege indeed exists. The idea here is not to breach solicitor-client privilege as it relates to this legislation.

Mr. Nesbitt: Just to confirm your point, the bill itself is silent on solicitor-client privilege. The case law recognizes the fundamental importance of solicitor-client privilege, and requires an express provision that would allow access, it is clearly prohibited under section 7 of the Charter. That explains the approach that Mr. Millar explained.

quotidienne, et pensez-vous que les États-Unis comprennent ce que nous essayons d'accomplir dans le cadre de ce projet de loi par exemple?

M. Millar : Absolument, monsieur le sénateur. À la lumière des échanges survenus concernant la relation entre les agences, c'est très clair — en fait, mercredi, je serai à Washington pour participer à une réunion bilatérale avec mon homologue qui travaille à la CBP. Nous avons toujours entretenu une relation solide avec nos homologues américains, surtout en ce qui concerne la COVID, la situation dynamique en matière de santé et les exigences respectives devant être respectées à la frontière, ainsi que la façon de gérer la situation en Ukraine. Des crises et des situations surviennent toujours. La situation notamment en Syrie et les [Difficultés techniques], et manifestement la situation en Afghanistan et l'Ukraine, ont fait en sorte qu'il a fallu échanger constamment de l'information sur le plan opérationnel; mais aussi, fait plus important encore, des décisions en matière de politiques ont été prises, des lois ont été adoptées des deux côtés pour tenter, autant que possible, de présenter le processus aux voyageurs afin de s'assurer que les voyageurs comprennent les exigences pour qu'ils ne soient pas nerveux pour rien, comme ma collègue l'a mentionné. Nous travaillons en très étroite collaboration avec nos collègues des États-Unis.

Le sénateur Boehm : J'aimerais être plus précis. L'Association du Barreau canadien et le Barreau du Québec ont recommandé qu'un groupe de travail axé sur le secret professionnel soit présent aux frontières. Bien évidemment, cela a une influence précisément sur tous les documents que les agents voudraient examiner qui se trouvent dans des appareils électroniques personnels. Est-ce que ce groupe a été formé? S'agit-il d'une préoccupation que vous abordez aussi avec les Américains?

M. Millar : Comme il s'agit d'appareils numériques personnels, si une vérification est effectuée et que le secret professionnel semble entrer en jeu ou que les documents se trouvent sur le téléphone cellulaire d'un avocat ou d'un juge, nous arrêtons la vérification à ce moment-là. Nous le prenons en note. Nous nous en remettons à un conseiller juridique qui pourrait renvoyer la question à un juge.

J'invite mon collègue, M. Nesbitt, à ajouter des commentaires pour confirmer si le secret professionnel existe vraiment. L'objectif est de ne pas enfreindre le secret professionnel en ce qui a trait à cette loi.

Me Nesbitt : Dans le but de confirmer ce que vous venez de dire, je vais ajouter que le projet de loi en lui-même ne mentionne aucunement le secret professionnel. La jurisprudence reconnaît l'importance fondamentale du secret professionnel, et exige une disposition précise afin qu'il soit possible d'accéder à l'information; c'est clairement défendu en vertu de l'article 7 de la Charte, ce qui explique l'approche expliquée par M. Millar.

Senator Boehm: So no working group has been set up?

Mr. Millar: Not specifically on that. Have we discussed all aspects of policy at different times? Absolutely. I'll follow up if indeed a specific working group has been created on that. But given the multiplicity of things we connect on, there are more sort of standing tables where different issues are brought to bear.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you for all the clarification you have given.

First of all, I don't know if I'm the only exception in Canada, but I have had lots of random searches. Oh, random searches — do you know how many random searches I have had? So when you say there are no random searches, there definitely are. I have been party to them. Forget that for now.

I want you to explain to me how long your diversity course is and how often it is held. You said something very interesting, and I appreciated it. With Afghanistan and Ukraine, I assumed you were talking about further diversity training. First of all, with the basic training, how long does your diversity training take? Can you provide the committee with information regarding what it consists of?

Mr. Millar: There are multiple courses that are mandatory training for CBSA, and there are some courses around unconscious bias as it relates more specifically to this type of authority. Our diversity and race relations course is, I believe, an hour in duration. There is testing involved.

Senator Jaffer: An hour in duration?

Mr. Millar: It is an hour in duration, but it is not the only training, and I guess what I'm getting at is there are other pieces.

Senator Jaffer: How often is the other training?

Mr. Millar: To let you know how often, we can follow up on that particular point.

Ms. Aceti: I don't know how often, but I know this is mandatory training. Officers would be required to ensure these courses are completed.

The diversity and race relations course that Mr. Millar is referring to, in terms of the content, to give some examples: defining diversity-related concepts and notions; examining the

Le sénateur Boehm : Donc, aucun groupe de travail n'a été formé?

M. Millar : Pas précisément à cet égard. Avons-nous abordé tous les aspects de la politique à différents moments? Évidemment. J'effectuerai un suivi pour savoir si un groupe de travail précis a été formé à ce sujet. Mais comme nous touchons à de nombreuses choses, il s'agit davantage de tables de discussions où nous abordons différentes questions.

Le sénateur Boehm : Merci.

La sénatrice Jaffer : Je vous remercie d'avoir apporté toutes ces précisions.

Tout d'abord, je ne sais pas si je suis la seule exception au Canada, mais j'ai fait l'objet de beaucoup de fouilles aléatoires. Oh, les fouilles aléatoires — savez-vous combien de fouilles aléatoires j'ai subies? Donc, lorsque vous dites qu'il n'y a pas de fouilles aléatoires, je peux vous assurer qu'il y en a. J'en ai fait l'objet. Oublions cela pour le moment.

J'aimerais que vous me disiez quelle est la durée de votre formation axée sur la diversité, ainsi que la fréquence à laquelle elle est offerte. Vous avez dit quelque chose de très intéressant, et je l'ai apprécié. En ce qui concerne l'Afghanistan et l'Ukraine, je présume que vous faisiez allusion à davantage de formation axée sur la diversité. Tout d'abord, en ce qui concerne la formation de base, combien de temps dure votre formation axée sur la diversité? Pouvez-vous fournir de l'information au comité quant à son contenu?

M. Millar : Il existe plusieurs cours obligatoires destinés à l'ASFC, et certains cours portent sur la partialité inconsciente qui concerne plus précisément ce type de pouvoir. Notre cours axé sur la diversité et les relations raciales durent, si je ne m'abuse, une heure. Des tests sont administrés au cours de la formation.

La sénatrice Jaffer : Une durée de une heure?

M. Millar : Le cours dure une heure, mais il ne s'agit pas de la seule formation, et je crois que, ce que je veux dire, c'est qu'il existe d'autres aspects.

La sénatrice Jaffer : À quelle fréquence l'autre formation est-elle offerte?

M. Millar : Afin que je sois en mesure de vous fournir la fréquence, nous pourrions effectuer un suivi à cet égard.

Mme Aceti : Je ne sais pas quelle est sa fréquence, mais je sais qu'il s'agit d'une formation obligatoire. Les agents doivent s'assurer de terminer ces cours.

En ce qui concerne le contenu du cours axé sur la diversité et les relations raciales auquel fait allusion M. Millar, je peux vous donner des exemples : définir des concepts et des notions liés à

impacts of stereotypes, prejudices, discrimination and biases when interacting with different cultures; and identifying strategies to provide equitable service to diverse clients. That is a sample of the content.

Senator Jaffer: All that is done in an hour.

Ms. Aceti: I would have to confirm frequency and duration.

Senator Jaffer: May I please ask that you provide the content of your diversity training, for how long and how often.

Mr. Millar: Sure.

Senator Jaffer: Because our population is changing, as you very appropriately said, and I appreciated that, so that when a diverse population comes in, I'm sure you have further training, and I would like to know how often that is. Thank you.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I would like some clarification to help me understand. They say that digital devices have already been checked since 2015, but that Bill S-7 will provide more tools. Explain this to me, because I'm having trouble understanding how something that did not have the force of law can be enforced. I would like to understand.

[*English*]

Mr. Millar: I'll see if I'm getting to the crux of your question, senator, but I'm happy to be steered in a better way.

Since 2015, again, the policy requirements for officers, as we have touched on, involved indicators; it involved determining network connectivity and other types of things. Again, this legislation will place that and other limits and the note-taking elements in legislation. It will enshrine a new threshold that doesn't exist now that is above mere suspicion but below "reasonable grounds to suspect" in response to the changing context of not only reduced expectation of privacy at the border but also in the change of what a digital device is compared to what it was the past.

Is it around the threshold, sir? Did I get that right?

la diversité, étudier l'incidence des stéréotypes, de préjugés, de la discrimination et de la partialité au moment d'interagir avec différentes cultures, et cerner les stratégies pour fournir un service équitable à une clientèle diversifiée. Voici un échantillon du contenu.

La sénatrice Jaffer : Tout ce contenu est passé en revue en une heure.

Mme Aceti : Je devrais confirmer la fréquence et la durée.

La sénatrice Jaffer : Pourrais-je vous demander de fournir le contenu de votre formation axée sur la diversité, ainsi que sa durée et sa fréquence?

M. Millar : Bien sûr.

La sénatrice Jaffer : Parce que notre population change, comme vous l'avez si bien souligné, et je le comprends; et lorsqu'il est question d'une population diversifiée, je suis sûre que davantage de formation est offerte, et j'aimerais savoir à quelle fréquence. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : J'aimerais avoir une clarification pour m'aider à comprendre. On dit que depuis 2015, on vérifie déjà les appareils numériques, mais que le projet de loi S-7 va donner plus d'outils. Expliquez-moi, parce que j'ai de la difficulté à comprendre qu'on puisse mettre en application quelque chose qui n'avait pas force de loi. J'aimerais bien comprendre.

[*Traduction*]

M. Millar : Je vais voir si je comprends le nœud du problème de votre question, monsieur le sénateur, mais sentez-vous bien à l'aise de m'aiguiller dans la bonne direction.

Encore une fois, depuis 2015, des indicateurs figurent dans les exigences liées à la politique que doivent suivre les agents, comme nous l'avons mentionné; leur but est de cerner la connectivité réseau et d'autres choses. Encore une fois, ce projet de loi incorporera ce qui précède dans la loi, précisera d'autres limites, et soulignera les éléments à prendre en note. Il établira un nouveau seuil, qui n'existe pas encore actuellement qui est plus élevé qu'une simple présomption, mais qui est plus faible que « des motifs raisonnables de croire », en raison du contexte changeant touchant non seulement les attentes en matière de vie privée réduites à la frontière, mais aussi du fait que les appareils numériques ont changé comparativement à ce qu'ils étaient par le passé.

Est-ce que j'ai bien compris la question, monsieur le sénateur? Y ai-je bien répondu?

[Translation]

Senator Dagenais: What I understand is that border services officers will now be able to go further in checking digital devices. That is what the bill will allow them to do. You will understand that sometimes, when laws are enforced, they should be laws first. I understand that before they could do that, but this bill will strengthen the search of the digital object. I would have been uncomfortable applying a law that doesn't necessarily have the force of law.

Today, thanks to Bill S-7, this will help them. I'd be curious to hear from the representatives of the border services officers about what they think about this legislation — I'm talking about the representatives, the union leader.

[English]

Mr. Millar: It is a threshold that did not exist before. The courts point out that it has no threshold. The Charter Statement discusses the addition of a threshold that is based on objective indicators and the fact that indicators and other limits discussed will be enshrined in law and will be a legal requirement of our border services officers. That this threshold will not only be a policy requirement but something that by law and regulation officers will have to follow and enforce is, I think, very clear. I shouldn't say "think," but it has been designed to be a very clear threshold that is certainly above no threshold. It is the case that it does reflect our current practice of using indicators but makes it very clear that they must be objective indicators. Again, it will all be subject to review by the new proposed body, which has not been the case to date.

The Chair: Thank you, Mr. Millar.

Colleagues and witnesses, this brings us to the end of our meeting. I want to thank our expert witnesses very much for helping us understand the existing framework and how it may change in the wake of these amendments. It has been very helpful in helping us to understand what we can expect from this.

While I'm at it, I will say thank you very much all of you for the work you do for Canadians in all the other aspects of your work when you are not thinking about Bill S-7. We are grateful to you for all of that, and we wish you well.

Our next meeting will take place on Wednesday, June 1, at 12 p.m. ET, when we will continue our study of Bill S-7 and complete our work on the study of the subject matter of Divisions 19 and 20 of Part 5 of Bill C-19, the Budget Implementation Act.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Ce que je comprends, c'est que maintenant, les agents des services frontaliers pourront aller plus loin en matière de vérification des appareils numériques. C'est ce que le projet de loi leur permettra. Vous comprendrez que parfois, lorsqu'on applique des lois, cela devrait faire force de loi avant. Je comprends qu'avant ils pouvaient le faire, mais que ce projet de loi renforcera la fouille de l'objet numérique. J'aurais été mal à l'aise d'appliquer une loi qui ne fait pas nécessairement force de loi.

Aujourd'hui, grâce au projet de loi S-7, cela va les aider. Je serais curieux d'entendre les représentants des agents des services frontaliers pour savoir ce qu'ils pensent de cette loi — je parle des représentants, je parle du chef syndical.

[Traduction]

M. Millar : Il s'agit d'un seuil qui n'existait pas avant. Les tribunaux soulignent qu'ils n'ont aucun seuil. L'Énoncé concernant la Charte aborde l'ajout d'un seuil qui est fondé sur des indicateurs objectifs, et précise que les indicateurs et les autres limites discutées seront inclus dans la loi, et constitueront une exigence juridique que devront respecter nos agents de services frontaliers. Je crois que le fait que le seuil ne soit pas seulement prévu dans la politique, mais qu'il doive aussi être respecté selon la loi et le règlement est très clair. Je ne devrais pas dire « je crois », mais un seuil très clair a été établi, et celui-ci ne se trouve certainement pas au-dessus d'un autre. Il reflète effectivement notre pratique actuelle qui vise à utiliser des indicateurs, mais le fait que ceux-ci doivent être objectifs est très clair. Encore une fois, tout sera revu par le nouvel organisme proposé, ce qui n'a pas été fait jusqu'à aujourd'hui.

Le président : Merci, monsieur Millar.

Chers collègues et témoins, cela met fin à notre réunion. J'aimerais remercier de tout cœur nos témoins experts de nous avoir aidés à comprendre le modèle existant, et la façon dont il pourrait être modifié en raison de ces amendements. Cela nous a grandement aidés à comprendre ce à quoi nous pouvons nous attendre.

Pendant que j'y suis, j'aimerais vous offrir mes remerciements les plus sincères concernant le travail que vous effectuez pour les Canadiens dans tous les aspects de votre travail lorsque vous ne pensez pas au projet de loi S-7. Nous vous sommes reconnaissants pour tout, et nous vous souhaitons beaucoup de succès.

Notre prochaine réunion se tiendra le mercredi 1^{er} juin à midi, heure de l'Est, et nous continuerons d'étudier le projet de loi S-7, et achèverons notre étude des sections 19 et 20 de la partie 5 du projet de loi C-19, la Loi d'exécution du budget.

With that, I wish everyone a good evening.

(The committee adjourned.)

Sur ce, bonne soirée tout le monde.

(La séance est levée.)
